

# unéf

le syndicat étudiant

**REPÈRES**

**REVENDICATIFS**

**2018**



# Edito

# Sommaire



## Lilâ Le Bas, Présidente de l'UNEF

Alors que les dernières réformes de l'enseignement supérieur ont accentué l'autonomie des universités, mises à mal le libre accès et nos droits à la réussite, faire entendre les aspirations de notre génération est de plus en plus essentiel. Face à un gouvernement qui fait le choix de ne pas écouter les jeunes, de mener une politique paternaliste et infantilisante, nous devons occuper pleinement le terrain de l'action syndicale localement pour faire entendre nos revendications, défendre les droits des étudiant·e·s et en gagner de nouveaux. C'est dans cette optique que l'UNEF a décidé de réaliser ce cahier de repères revendicatifs.

Ce cahier est construit autour de fiches de repères revendicatifs où nous avons détaillé nos revendications sur chaque question qui fait le quotidien des étudiant·e·s. Cet outil est à la fois un outil de formation faisant le point sur les revendications de l'UNEF mais également un outil méthodologique expliquant les leviers d'action et la démarche du syndicalisme étudiant.

Ces fiches repères sont à destination de chaque étudiant·e et chaque adhérent·e qui souhaiterait s'en saisir. Elles permettent d'interpréter et de comprendre la situation actuelle tout en fixant des objectifs syndicaux pour permettre à chacun de se saisir des leviers qui lui permettront de changer concrètement les choses à l'université et dans le quotidien des étudiant·e·s.

Ce cahier de repères revendicatifs a donc vocation à accompagner tou·te·s les étudiant·e·s qui souhaitent agir pour améliorer leur quotidien que ce soit à l'université, dans les CROUS ou dans les cités u. Nous souhaitons qu'il soit un point d'appui utile pour chacun·e qui permette de défendre efficacement les droits des étudiant·e·s et qui permettent de gagner des victoires syndicales pour améliorer concrètement les conditions de vies et d'études des étudiant·e·s

Bonne lecture !

- Droit aux études	3
- Droit à la réussite	5
- Droit à un diplôme de qualité	6
- Droit à une orientation choisie et maîtrisée	7
- Droit à la mobilité	9
- Accès de tou.te.s à la recherche	10
- Professionnalisation des cursus	12
- Filières courtes et professionnalisantes	14
- Droit des étudiant.e.s salarié.e.s	15
- Droit à l'autonomie	17
- Droit au logement	19
- Droit à la santé	21
- Droit au temps libre, à la culture et aux loisirs	23
- Droit aux transports pour tous	25
- Droit des étudiants étrangers hors Erasmus	26
- Droit des étudiants en situation de handicap	28
- Défendre les droits des étudiant.e.s ultra-marins	30
- Droit à une insertion professionnelle sécurisante et digne	32
- Droit à un service public des CROUS	34
- Unifier le service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche	36
- Financements des universités	38
- Renforcer la démocratie étudiante	39
- Défendre le droit à l'engagement des jeunes	41
- Défendre la laïcité dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche	42
- Droit à l'égalité Femmes-Hommes	44
- Droit à l'égalité contre le racisme	46
- Droit à l'égalité contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle	48
- Porter des batailles syndicales dans l'espace d'enseignement supérieur européen	50
- Droit à la paix et à la sécurité	52
- Se mobiliser pour le combat écologiste	53

# Droit aux études

## I - Ce qui existe aujourd'hui :

Depuis plusieurs années accéder à l'enseignement supérieur est plus que jamais un parcours du combattant. Face au baby boom des années 2000, les effectifs étudiants sont en constante augmentation ces dernières années. La hausse du nombre d'étudiants prévue entre 2018-2022 est de +7.8% soit + 120 000 inscriptions supplémentaires(1). Face à cette situation, le gouvernement fait le choix de fermer les portes de l'enseignement supérieur. Si la sélection existe depuis longtemps dans de nombreuses formations post-bas comme dans les STS, les IUT et le CPGE, le code de l'éducation garantissait le libre accès. Pourtant, depuis cette année ce principe est remis en cause et a laissé place au principe de sélection. La loi « Orientation et Réussite des Etudiants » (2) donne aux universités la possibilité dans l'ensemble de leurs filières en tension de pratiquer de la sélection. Cette volonté de sélectionner les jeunes s'expliquant tant par une logique élitiste que par une volonté affirmée de ne pas vouloir financer l'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins.

A cette situation s'ajoute une barrière financière particulièrement importante. Si les diplômes nationaux (BTS, DUT, Licence, Master et Doctorat) sont soumis à une stricte réglementation en matière de droits d'inscription, d'autres diplômes délivrés par les universités comme les DU peuvent les fixer librement. Pour les filières réglementées les frais d'inscription sont fixés chaque année par un arrêté du ministère de l'enseignement supérieur. Pour autant, certains statuts comme celui de « Grand établissement » permet d'échapper à ce cadrage et entraîne une dérégulation particulièrement importante des frais d'inscriptions. A cela s'ajoute les écoles publiques qui ont vu les frais d'inscription augmenter largement ces dernières années.

Enfin, la carte universitaire est en pleine évolution et ainsi le maillage territorial est remis en cause. Plutôt que de travailler ensemble pour garantir l'accès des jeunes à une offre de formation de qualité plurielle, nos établissements font le choix de se mettre en concurrence et de se regrouper pour former des mastodontes universitaires. Les fusions d'établissements se multiplient mettant à mal les universités de proximité. L'offre des formations n'est pas réfléchie afin de permettre à chaque jeune de pouvoir poursuivre ses études mais avant tout dans



une logique élitiste et de concurrence internationale.

Nous sommes donc de plus en plus nombreux à rejoindre l'enseignement supérieur mais de moins en moins proportionnellement à pouvoir rejoindre la filière de notre choix. En témoigne la reproduction sociale dans l'enseignement supérieur. Ainsi 35% des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 13% sont enfants d'ouvriers et 15% enfants d'employés (3). En effet, la sélection sociale à l'entrée de l'enseignement supérieur est la première conséquence de la mise en place de la sélection et de son sous-financement.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF revendique la mise en place d'une réelle massification et démocratisation de l'enseignement supérieur qui garantisse l'accès de l'ensemble des jeunes à la filière de leur choix, à des études à proximité de leur lieu de vie et participant à l'émancipation intellectuelle et culturelle de toute une génération.

L'UNEF revendique :

- La liberté d'accès à l'enseignement supérieur pour tout titulaire du baccalauréat ou titre équivalent (DAEU...)
- La gratuité de l'inscription dans les formations de l'enseignement supérieur
- Un aménagement du territoire permettant à tous les jeunes d'accéder à une filière de leur choix à proximité de leur lieu de vie.

## III - Les étapes pour y parvenir :

### **Garantir le libre accès**

Nous devons continuer à nous mobiliser nationalement et localement contre la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université et tout au long du cursus. De même, les autres formations qui pratiquent depuis longtemps la sélection doivent faire lever les barrières d'accès en étant intégrés au sein de l'université.

Face à l'augmentation des effectifs nous revendiquons l'augmentation des capacités d'accueil afin que chaque jeune puisse avoir accès à la formation de son choix.

Nous demandons la mise en place d'un plan d'urgence pluriannuel de création de places afin de répondre à la croissance démographique, qui est une chance pour notre pays

(1). Note d'information du SIES Enseignement supérieur, Recherche & Innovation du 18 avril 2018

(2). Loi votée en Mars 2018

(3). Repères, Références, Statistiques : L'origine sociale des étudiants français

### *Se battre pour la gratuité de l'université*

Face au sous financement chronique de l'enseignement supérieur, de nombreux établissements sont tentés d'augmenter leur frais d'inscription. La cour des comptes en une nouvelle fois en train de se penché sur la question et rendra un avis d'ici la fin de l'année 2018. L'UNEF se bat pour que face à la pénurie budgétaire les universités ne prennent pas dans la poche des étudiant.e.s. Pour y parvenir nous revendiquons un gel des frais d'inscriptions reconnues par l'Etat et une harmonisation des droits nationaux pour qu'aucun jeune n'ait à payer 1000 euros pour une année d'étude.

De plus, cela doit passer par un investissement massif dans l'enseignement supérieur. Nous revendiquons un investissement de 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans.

Chaque jeune doit pouvoir accéder à l'enseignement supérieur près de son lieu de vie. Cela suppose un maillage territorial permettant la présence de formations supérieures sur l'ensemble du territoire. Ainsi, nous continuerons à nous opposer aux fusions des établissements réalisés afin de remplir des objectifs uniquement concurrentiels et d'économies budgétaires sur le dos des étudiant.e.s. A l'inverse nous défendons la sites de proximité et leur importance pour la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Pour mener cette bataille, il s'agira également de dénoncer le financement par «appel à projet», qui pousse les établissements à devenir des mastodontes universitaires dans des logiques uniquement économiques. Nous exigeons un financement cadré nationalement garantissant l'accès aux études sur tout le territoire.

# Droit à la réussite



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

Les jeunes sont de plus en plus nombreux à rejoindre les bancs de l'université. Pour autant, au delà des difficultés d'accès à l'enseignement supérieur, l'accès à la réussite est loin d'être une réalité pour la majorité des jeunes. Aujourd'hui 43% des étudiant-e-s réussissent à valider leur licence en 3 ou 4 ans.(1)

Si les certain-e-s cherchent à faire porter la responsabilité du taux d'échec sur le dos des jeunes, la réalité est tout autre. Les difficultés d'accès à la réussite au sein de l'enseignement supérieur s'expliquent avant tout par le manque d'adaptation de nos établissements universitaires aux évolutions de la société et aux besoins des jeunes.

En dépit des évolutions de notre société et de l'augmentation des jeunes, les méthodes d'enseignements non quasiment pas évolué et n'ont fait que ce détériorer en raison du manque de financement : Cours magistral dans des amphis surchargés, salles de TD pleine à craquer, etc. Les difficultés budgétaires ce sont également traduit par des conditions d'études complexifiant l'accès à la réussite : manque de place dans les bibliothèques universitaires, peu de salle de travail, etc. Cela se traduit par une reproduction sociale particulièrement importante. En 2016-2017, 35 % des étudiant-e-s ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 13% sont enfants d'ouvriers et 15 % enfants d'employés (2).

Le manque de prise en compte pédagogique et d'accompagnement pousse les jeunes d'origine sociale moins favorisée en dehors de nos bancs universitaires. En effet, l'accompagnement des jeunes en difficultés est quasi inexistant. Les établissements d'enseignement supérieur ce contentant de quelques dispositifs ponctuelles d'aide qui ne touche qu'une part infime d'étudiant-e-s.

D'autant que la prise en compte du numérique et des évolutions de la société est malheureusement trop souvent utilisée pour masquer des coupes budgétaires et pour gérer le flux perçu comme trop important d'étudiant-e-s. En effet, la mise en place de cours à distance ne ce fait pas tant en complément d'heure de cours ou d'approche pédagogique mais pour remplacer des heures de cours en présentiel.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'objectif de l'UNEF est de garantir une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur. Nous souhaitons ouvrir les portes

de l'enseignement supérieur mais également garantir la réussite du plus grand nombre. Cela doit se traduire concrètement par le fait de porter plus de la moitié d'une classe d'âge au niveau licence.

Cela veut dire donner les moyens aux jeunes d'étudier dans les meilleures conditions possibles, en leurs permettant d'avoir accès à des cours en petit nombre et en leurs permettant d'accéder facilement à des ressources pédagogique et a des salles de travail.

Cela veut dire également revoir nos méthodes d'enseignements en mettant notamment fin au cours magistraux pour les adaptés aux besoins des jeunes.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Pour y parvenir l'UNEF porte :

La mise en place d'une véritable révolution pédagogique plaçant les besoins des jeunes aux cœurs de sa réflexion

- Mise en place de supports numériques en complément des heures de cours en présentiel
- Une formation continue des enseignant-e-es pour leur permettre d'avoir connaissance de toutes les innovations pédagogiques et de faire évoluer nos enseignements au fil des années

- Se battre pour que les étudiant-e-s en licence aient à minima 1500h de cours en présentiel tout au long de leur cursus

La mise en place d'un accompagnement renforcé des jeunes

- Mise en place d'un cadrage national du tutorat
- Mise en place au sein de l'ensemble des années d'études universitaires d'outils de remise à niveau
- Mise en place d'un suivi individuel des étudiant-e-s par un professeur référent sur l'année pour aider les jeunes en difficultés

Donner les moyens aux jeunes d'étudier dans de bonnes conditions

- La création d'un droit opposable par les jeunes d'accéder aux bibliothèques universitaires

- Le renforcement des prêts d'ordinateur à destination des étudiant-e-e

- Garantir le droit à l'erreur :

o Garantir le droit aux rattrapages via une seconde session d'examen dans

toutes les licences universitaires

o Se battre pour garder la compensation annuelle et semestrielle

(1). Note Flash du SIES Parcours et réussite en licence et en PACES : les résultats de la session 2016.

(2) Repères, références, statistiques 2017 : Chiffre sur l'origine social des étudiant-e-s français.

# Droit à un diplôme de qualité

## I - Ce qui existe aujourd'hui :

Aujourd'hui l'accès à l'enseignement supérieur ne garantit pas l'accès à un diplôme de qualité. En effet, la qualité d'un diplôme s'attache à son contenu, l'accompagnement des jeunes et la transmission de qualification. Pour autant, afin de répondre tant à des objectifs d'économie budgétaire que pour répondre à une vision méritocratique, la qualité du diplôme est souvent associée à son caractère sélectif et à l'idée qu'une minorité doit en bénéficier. Cela se traduit tout d'abord par une disproportion de l'investissement de l'état dans l'enseignement supérieur. En effet, le budget par étudiant.e n'est pas le même en fonction de si on étudie dans une prépa ou si le jeune étudie dans une licence. Cela se traduit également par une remise en cause des acquis des étudiant.e.s obtenu en 2011 à travers l'arrêté licence. L'arrêté licence permettait de garantir l'accès à un cadrage national du diplôme, un nombre d'heure d'enseignement en présentielle minimum de 1500h, des modalités de contrôle des connaissances communes telles que les rattrapages ou la compensation entre les matières. Pour autant, le gouvernement remet en cause de cet arrêté pour permettre aux établissements de déroger aux cadrage actuels en intégrant dans les 1500h minimum d'enseignement les cours à distances, en remettant en cause l'automatisme des rattrapages ou encore en supprimant la compensation annuelle et semestrielle pour la limiter à des «unités d'enseignements cohérentes». D'autant que la notation n'est plus effectuée dans une optique de transmission de qualification et d'évaluation des connaissances mais dans un objectif de sélection qui se traduit tout au long du parcours universitaire. Enfin, les filières tels qu'elles sont proposés ne permettent pas d'apprendre des qualifications transversales mais enferme les jeunes dans un apprentissage monodisciplinaire.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF est attaché à l'idée qu'il faut transformer en profondeur l'enseignement supérieur pour permettre à chaque jeune d'avoir accès à un diplôme de qualité. L'accès à l'ensemble des étudiant.e.s à un diplôme de qualité est une pierre fondamentale



de la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Cela doit se traduire par un cadre national garantissant l'accès à encadrement pédagogique, à un apprentissage pluridisciplinaire qui permet une spécialisation progressive et à l'ouverture aux autres domaines de formation, qui participe à l'émancipation des jeunes et qui garantit une insertion professionnel de qualité.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Pour garantir un diplôme de qualité à l'ensemble des gens l'UNEF revendique :

- la mise en place d'un véritable cadrage des diplômes avec :
  - o Un nombre d'heures de cours minimales en présentiel à assurer par formation de 1500 heure par licence et 1000 heures par master.
  - o Des programmes de formation nationaux, pour assurer un savoir commun à l'ensemble des diplômé.e.s d'une même filière et garantir nationalement l'accès à un diplôme de qualité
  - o Un seuil d'encadrement maximal avec 25 étudiant.e.s par TD et 15 par TP.
  - o L'UNEF se battra pour la création d'un conseil national des programmes qui fixent les qualifications de base à acquérir pour chaque filière et déterminent les parcours types de formation comme cela se fait actuellement en IUT.
  - o La mise en place de formations pluridisciplinaires cadrées nationalement par la biais des portails
- Une évaluation au service de l'acquisition de qualification :
  - o Le maintien d'un droit à la progression de l'ensemble des jeunes avec le maintien du droit au rattrapage
  - o La compensation annuelle et semestrielle des matières comme outil d'apprentissage de compétence pluridisciplinaire
  - o L'accès à des modules d'aides et de remise à niveau sur la base du volontariat aux étudiant.e.s en difficulté ou souhaitant consolider leur acquis

En s'appuyant sur le cadrage national des diplômés, l'UNEF défendra la reconnaissance des conventions collectives de nos diplômes, assurant à chaque diplômé-e un poste garanti et une rémunération qui correspondre à son niveau de qualification.

# Droit à une orientation choisie et maîtrisée



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

Permettre aux jeunes de choisir librement leur orientation est une composante fondamentale du droit à la réussite et de l'émancipation de la jeunesse. Pour autant, l'orientation aujourd'hui est d'avantage subie que choisie. Les choix d'orientations sont en pratique retirés des jeunes au motif que d'autres seraient mieux placés que pour faire ce choix. La dernière loi «Orientation et Réussite des étudiants» témoigne de cette volonté avec la mise en place d'un avis du conseil de classe sur les choix vœux d'orientation des lycéens après examen du dossier.

L'orientation se limite en pratique au lycée à quelques rendez-vous avec les CIO (Centre d'information et d'orientation) avant la période d'affectation dans l'enseignement supérieur. Dans l'enseignement supérieur la question de l'orientation se limite principalement au démarche individuel faute d'un sous financement particulièrement important et d'un manque de suivi des jeunes. La loi «Orientation et Réussite des Etudiants» vient entériner un nouveau système. Au lieu de favoriser les conseiller.ère.s d'orientation en mettant en place un suivi des jeunes tout au long de la scolarité, le ministère a fait le choix de donner cette mission aux enseignant.e.s. Ainsi, ce sont des enseignant.e.s qui devront assumer une mission supplémentaire en plus de leurs heures de cours, sans formation particulière pour faire cela. Pourtant, aider des jeunes à l'orientation est un métier. Il s'agit à la fois de connaître l'ensemble des possibilités offertes par l'enseignement supérieur public, de se renseigner sur ses évolutions et de travailler avec les jeunes la construction de leur projet d'étude conformément à leur aspiration. Cette mesure va ainsi renforcer les inégalités entre les lycéens car nous savons bien à quel point l'accès aux informations est inégalitaire.

La loi ORE va même plus loin, en instaurant la sélection à l'entrée de l'université. Il n'appartient plus aux jeunes de choisir l'orientation, ce sont les établissements universitaires qui les sélectionnent. Cette situation est d'autant plus problématique que depuis la mise en place du Plan étudiant, ce sont les commissions rectorales qui décident directement de l'affectation des jeunes qui n'auront reçu aucune proposition d'admission de Parcoursup en fonction des places disponibles. Les jeunes n'auront plus que la possibilité d'accepter la proposition de la commission ou de la refuser et de sortir de

l'enseignement.

Enfin, l'accompagnement des jeunes dans leurs choix d'orientation est profondément inégal. En fonction de sa ville, de son origine sociale, de la réputation de nos établissements et de nos filières nous ne bénéficions pas du même accompagnement. D'autant que la régionalisation de l'orientation va aggraver ce phénomène en ne permettant plus aux jeunes de pouvoir s'orienter de la même manière sur l'ensemble du territoire.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF revendique la mise en place d'un véritable service public de l'orientation qui permette à chaque jeune de faire évoluer, tout au long de ses études, son projet d'étude et son projet professionnel. Cela passe par la création d'un véritable continuum bac -3/ Bac +3 permettant un suivi individuel des jeunes de l'entrée du lycée à la fin de la licence.

Cela nécessite de reconnaître le droit des jeunes à choisir librement leur orientation et leur cursus scolaire et impose de donner les moyens aux jeunes de construire leur parcours. En effet, choisir son orientation nécessite d'avoir accès à l'ensemble des informations sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur et sur les filières qui peuvent l'intéresser. Les jeunes doivent également avoir la possibilité d'être mobile dans leur parcours. Le droit à la réorientation est essentiel pour construire son projet d'étude et professionnel.

## III - Les étapes pour y parvenir :

### *Permettre un accès de proximité à l'enseignement supérieur*

Les choix d'orientations interviennent de façon trop précoce. Dès la troisième nous demandons aux jeunes de faire des choix qui détermineront l'ensemble de leurs parcours scolaire et leur avenir professionnel. Mais à 15 ans, la plupart n'ont pas encore fait de choix définitif sur leur avenir professionnel. Il faut donc permettre une orientation progressive, qui permette de faire des choix étapes par étapes, et des choix qui ne doivent jamais les enfermer dans un parcours définitif. Il faut avoir un droit à l'erreur dans son choix d'orientation, sans repartir à zéro.

L'UNEF revendique :

- La mise en place de filière universitaire pluridisciplinaire : Cela permettra aux jeunes de bénéficier d'un apprentissage large et de se spécialiser progressivement en construisant au fil des années leur projet d'étude et d'insertion professionnel.
- La mise en place de passerelles, cadrées nationalement, entre les filières et des équivalences.
- Mettre en place au niveau national, mais aussi à l'échelle d'une université, des temps de réorientation choisie, à la fin du premier semestre sans perte d'année. Cela peut être fait à l'aide d'une carte des passerelles et d'UE libres.
- La création d'un véritable droit à la réorientation afin de permettre aux étudiant.e.s de faire évoluer leurs cursus et de ne pas rester enfermer dans des disciplines qui ne leur conviennent pas.

### *Faire des choix d'orientation choisies*

Le manque d'information est aujourd'hui cruel pour les lycéens et les étudiant.e.s et repose souvent sur la responsabilité individuelle. Les jeunes doivent pouvoir bénéficier de l'ensemble des informations sur l'offre de formation sur le

territoire. L'UNEF revendique :

- Un renforcement du financement à destination des personnels d'orientation en vue de permettre la mise en place d'un suivi individuel des jeunes afin de les accompagner dans leur choix d'orientation.
- La création d'un réel lien entre les services d'orientation aux lycées et les services d'orientation universitaire en vue de créer un processus d'orientation qui se fasse sur le long terme.

### *Lutter contre la sélection*

La sélection des étudiant.e.s aux portes de l'université et tout au long du cursus sont un frein à l'orientation choisie. La loi «Orientation et Réussite des Étudiants» instaure la sélection à l'université. De plus celle-ci s'effectue également à l'entrée du Master 1 alors que le droit à la poursuite d'étude garantit à toutes les titulaires d'une licence générale le droit de se concrétiser. L'UNEF revendique :

- La fin de toutes formes de sélection que ce soit à l'entrée de l'université ou tout au long du cursus.

# Droit à la mobilité

## I - Ce qui existe aujourd'hui :

L'instauration des grades Licence, Master, Doctorat a permis, à l'échelle européenne, une meilleure lisibilité des diplômes tout comme le cadrage des intitulés de diplôme en France plus récemment. Mais cela n'a pas pour autant permis de faciliter la mobilité étudiante entre les universités françaises. En effet, trop peu de passerelles sont mises en place entre les différentes universités pour permettre à des jeunes de se réorienter ou alors de passer d'une université à un autre quand il-elle souhaite être mobile.

La mobilité internationale des étudiant-e-s relève elle-aussi plus du mythe que de la réalité. Lancé en 1987, le programme d'échange Erasmus reste largement insuffisant pour garantir la mobilité du plus grand nombre d'étudiant-e. Moins de 2% des étudiant-e-s poursuivent des études à l'étranger, notamment car il y a aujourd'hui que 30 000 bourses à la mobilité d'un montant très faible pour plus de 2 millions d'étudiant-e-s.

## II - Les revendications de l'UNEF :

Loin de se réduire à une expérience inédite, la mobilité étudiante est un atout majeur au cours de ses études. Quelle se situe au niveau d'une filière, au niveau national ou à l'échelle internationale la mobilité est un élément important pour permettre aux jeunes de réaliser pleinement leur projet d'étude.

La mobilité étudiante entre les filières permet de lutter contre l'échec et garantit à un-e étudiant-e qui souhaite se réorienter une transition de qualité. La mobilité nationale s'avère elle indispensable pour les étudiant-e-s souhaitant poursuivre leurs études dans un domaine qui n'existe pas dans leur université d'origine ce qui peut être le cas en Master et en Doctorat notamment. Enfin la mobilité internationale, en plus d'assurer un apprentissage de la langue, participe à l'autonomie des jeunes. Elle présente aussi un intérêt académique et culturel en permettant de lutter contre la xénophobie, permettant la rencontre de nouveaux modes d'enseignements et d'écoles de pensées différentes, des nouveaux modes de vies etc ...

L'UNEF revendique la reconnaissance d'un droit à la mobilité pour les étudiant-e-s passant par :

- Une organisation des formations universitaires permettant la mobilité et des passerelles entre les filières universitaires
- La garantie de la mobilité nationale, quand celle-ci est choisie, par la reconnaissance des équivalences universitaires et par la mise en place de dispositifs financiers d'aide à la mobilité
- Le droit à la mobilité internationale permettant à chaque étudiant-e de disposer d'au moins un semestre de mobilité financé dans le cadre d'une bourse d'un montant suffisant pour vivre afin de permettre l'autonomie des jeunes



## III - Les étapes pour y parvenir :

Il est urgent d'agir sur plusieurs leviers pour favoriser la mobilité à tous les échelons

### *Garantir le libre accès*

Au-delà du cadrage des intitulés, il faut permettre un cadrage du contenu des formations afin de permettre une lisibilité et une égalité sur tout le territoire. Ce cadrage doit ainsi permettre à chaque étudiant-e d'avoir un diplôme qui a la même « valeur » nationale quelle que soit l'université dans lequel on l'a obtenu. Cependant, les dynamiques dans l'enseignement supérieur sont à vent contraire de nos revendications en voulant donner toujours plus d'autonomie aux universités. Ainsi, nous devons être vigilants localement contre tous les reculs possibles du cadrage national des intitulés et ouvrir des brèches pour gagner un cadrage des contenus.

### *Favoriser la pluridisciplinarité des filières*

Les formations universitaires de premiers cycles sont encore trop spécialisées dans beaucoup d'université. La loi « Orientation et Réussite des Étudiants » permet la mise en place de la pluridisciplinarité sous forme de « portail » qui doit garantir une visibilité des formations mais en revanche ne pas aller vers une individualisation des parcours ce qui renforcerait les inégalités entre les étudiant-e-s.

De plus, nous revendiquons la mise en place d'une carte nationale des formations garantissant les passerelles et les équivalences pour tou-te-s les étudiant-e-s.

Faire de la mobilité européenne un droit

Nous revendiquons l'augmentation des bourses européennes prenant en compte des critères d'autonomie des étudiant-e-s afin de permettre à plus de jeunes de pouvoir partir en mobilité à l'internationale. De même, des bureaux d'aides à la mobilité doivent être mis en place systématiquement dans toutes les antennes universitaires pour aider les étudiant-e-s dans leur démarche.

### *Faire de la mobilité européenne un droit*

Nous revendiquons l'augmentation des bourses européennes prenant en compte des critères d'autonomie des étudiant-e-s afin de permettre à plus de jeunes de pouvoir partir en mobilité à l'internationale. De même, des bureaux d'aides à la mobilité doivent être mis en place systématiquement dans toutes les antennes universitaires pour aider les étudiant-e-s dans leur démarche.

# Accès de tous·te·s à la recherche

## I - Ce qui existe aujourd'hui :

Selon l'article L612-7 du code de l'éducation, le doctorant sanctionne les connaissances, les compétences et les éléments de qualification professionnelle acquis au cours du troisième cycle. Les formations doctorales sont organisées dans le cadre d'écoles doctorales. Le diplôme est délivré après soutenance d'une thèse ou la présentation d'un ensemble de travaux scientifiques originaux. Le diplôme confère à son titulaire le titre de docteur. Pour postuler à un doctorat il faut être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master.

A la rentrée 2015, la France comptait 75 600 doctorant·e·s. Ce chiffre est en constante diminution depuis plusieurs années. Cela se traduit par une baisse du nombre d'étudiant·e·s chercheur. Ainsi on peut observer entre 2010 et 2016, une baisse de 12% du nombre de jeune inscrit en première année de doctorat(1). Si le diplôme est le plus haut grade universitaire l'accès, son accès et son bon déroulement sont semé d'embûches. Le taux d'abandon en cours de thèse est important, il concerne 20 à 30% des doctorant·e·s en sciences dites dures et plus de 60% pour les sciences sociales. Les raisons évoqués pour expliquer l'abandon sont le fait d'avoir trouvé un emploi, des raisons financières ou une perte d'intérêt pour les études due à des raisons personnelles. Derrières ces justifications se cachent très souvent l'isolement dû doctorant·e et un encadrement défectueux du directeur de thèse. En effet, le manque d'information et d'accompagnement entraîne une première sélection sociale importante. La baisse du nombre de contrat doctoraux a notamment eu une conséquence désastreuse sur la recherche publique. Ce sont ainsi de nombreux doctorant·e·s, 29% en sciences humaines, qui sont obligé·e·s de se salarier à côté de leur recherche pour pouvoir se financer. Dans la même veine se sont plus de 27% des doctorant·e·s qui ne bénéficient pas de financement lors de la première année et ce chiffre monte à 54% dans les sciences sociales (2). Les difficultés sociales n'épargnent pas les doctorant·e·s étranger·ère·s, bien au contraire pour candidater en France iels doivent justifier de 1000 euros par mois auxquels s'ajoutent un nombre particulièrement important de démarche



administrative pour obtenir un titre de séjour puis pour avoir le droit au-delà du doctorat de rester en France pour pouvoir travailler ou pour pouvoir vivre.

A ces difficultés sociales en cours de recherche s'ajoutent le pouvoir disproportionné donné aux directeurs de thèse et aux écoles doctorales. En effet, si l'inscription de l'ensemble des doctorant·e·s ce fait annuellement (en principe le doctorat est supposé durée trois ans pour un temps maximum de 6 ans), le non-renouvellement de son inscription peut être prononcé suite à l'avis du directeur de thèse. De même, les conditions d'encadrement pédagogiques sont souvent très précaires. Si le doctorant·e est encadré par un directeur de thèse il n'est pas rare que celui-ci puisse encadrer jusqu'à 15 personnes ce qui ne permet pas un suivi quotidien. A cela s'ajoute les conditions matérielles ; accès à un bureau, à du matériel informatique, qui ne sont guère meilleures. Enfin, au-delà de leur condition de vie et d'étude, leur insertion professionnelle est également particulièrement difficile. Si le doctorat représente le plus haut niveau d'étude, l'insertion professionnelle des doctorant·e·s est loin d'être garantie puisque le diplôme est peu reconnu sur le marché du travail. Ainsi un doctorat protège moins bien du chômage qu'un master : 3 ans après leurs sorties de l'enseignement supérieur, 5% des titulaires d'un master étaient au chômage contre 10% des titulaires d'un doctorat.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF porte une autre vision de la recherche et du doctorat. Pour répondre aux évolutions de la société et aux aspirations des jeunes nous revendiquons la massification de l'accès au doctorat. Nous ne pouvons pas accepter que le doctorat soit réservé à une minorité. Alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,7% des effectifs en licence ils ne sont plus que 5,2% en doctorat (3). Ainsi l'UNEF se prononce en faveur de la mise en place d'un statut du doctorat. Ce statut doit pouvoir garantir une protection sociale, assurer un encadrement pédagogique permettant la réussite du plus grand nombre mais également assurer une insertion professionnelle de qualité sur le marché du travail. Le budget de l'enseignement supérieur dédié à la recherche doit également augmenter largement pour être à la hauteur des besoins pour permettre l'accès à ce diplôme au plus grand nombre.

(1). Repères, références, statistiques 2017 : Baisse de 12% en 6 ans attesté en 216

Au delà d'accueillir de nouveaux publics, le doctorat doit devenir un diplôme protecteur socialement pour les jeunes. Cela signifie une contractualisation de droit de la relation unissant les étudiant·e·s chercheurs et les établissements en vue de lutter contre la précarisation sociale. Cela passera également par admettre que les étudiant·e·s étranger·ère·s doivent bénéficier des mêmes droits que les étudiant·e·s de nationalité française.

Au delà de l'accès et des conditions sociales, le doctorat pour prendre toute son importance doit ce faire par un travail renforcé d'encadrement et d'accompagnement des étudiant·e·s chercheurs·chercheuse vers la réussite et vers l'approfondissement du travail de recherche.

Enfin la démocratisation de l'enseignement supérieur passera également par une véritable reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives. Après avoir passé des années à ce former, à ce spécialisé et à faire évoluer la recherche, l'apport du doctorat doit être reconnu sur le marché du travail.

## **III - Les étapes pour y parvenir :**

### **Garantir un financement de toutes les thèses**

De nombreux doctorants ne bénéficient d'aucun financement et même s'ils en ont un celui-ci est de 3 ans alors qu'à peine 10% des thèses sont soutenues au bout de cette durée. Afin de permettre aux doctorant·e·s d'effectuer leurs thèses dans de bonnes conditions il faut :

- Flécher et augmenter le budget permettant aux universités de faire signer des contrats doctoraux
- Imposer aux entreprises bénéficiant des crédits impôt recherche de financer des contrats CIFRE et ainsi d'embaucher des doctorant·e·s
- Mettre en place un bureau unique des doctorant·e·s et de les doter en moyens humains et financiers permettant d'accompagner les doctorants durant leur thèse notamment dans leur recherche de financement

### **Lutter contre la précarité sociale des doctorant·e·s**

Afin de démocratiser l'accès au doctorat, il est nécessaire de mettre en place des mesures pour donner la possibilité au plus grand nombre de pouvoir poursuivre ses études. Ainsi il est nécessaire de :

- Supprimer les frais liés au titre de séjour annuel scientifique
- Allonger de la durée de financement des thèses quand cela est nécessaire
- Mettre en place une inscription automatique des doctorant·e·s dans les établissements de recherche pour une durée minimum de 3 ans renouvelable

### **Améliorer les conditions de recherche des doctorant·e·s**

Les conditions de travail des doctorant·e·s se dégradent d'année en année. L'accès à un bureau avec du matériel correct relève de l'exception, tandis que dans le même temps les conditions d'encadrement des doctorant·e·s sont mauvaises.

Nous revendiquons que

- Tou·te·s les doctorants doivent bénéficier de conditions matérielles d'études correctes (locaux, moyens techniques et informatiques, frais de missions...)
- La limitation du nombre de doctorants par directeur de thèses pour garantir un encadrement pédagogique permettant la réussite de toutes et tous
- Tou·te·s les doctorant·e·s aient accès à des formations pendant leur thèse pour pouvoir progresser dans leur parcours et leur réflexion

### **Améliorer l'information sur le doctorat**

Beaucoup d'étudiant·e se détournent de la recherche par manque de visibilité et d'information. Il est important de faciliter l'orientation et d'améliorer l'information des étudiant·e·s :

- Mettre en place des temps d'information et d'accompagnement sur le doctorat dès l'inscription en Master 1 pour permettre aux jeunes de ce projet et d'avoir le temps de murir leur projet d'étude
- Des modules d'initiation et de méthodologie à la recherche doivent être mis en place pour les étudiant·e·s en master
- Rendre transparent les critères d'attribution des contrats doctoraux, de validation de thèses ainsi que le recrutement des doctorant·e·s

### **Améliorer l'insertion professionnelle des doctorants**

Pour garantir une insertion professionnelle des doctorants nous proposons :

- La reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans les grilles de salaire de la fonction publique
- Un plan pluriannuel de recrutement de chercheur·euse·s et de personnel·le·s scientifiques pour répondre aux besoins de la recherche publique
- Mettre fin au contrat précaire pour les jeunes chercheur·euse·s
- Mettre en place des voies d'accès spécifiques à la haute fonction publique pour les titulaires d'une thèse

# Professionnalisation des cursus



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

La professionnalisation des formations permet de former les étudiant.e.s par une autre forme de pédagogie que celle classiquement dispensée aujourd'hui dans les cours magistraux. Celle-ci prennent plusieurs formes : celle des stages et celle de la formation en alternance. Ces types de professionnalisation des cursus **nécessitent un encadrement des droits des étudiant.e.s, aussi bien dans l'entreprise qu'à l'université/école.**

### Les stages

Les stages sont aujourd'hui possibles dans toutes les formations universitaires mais doivent être inclus au cursus de l'étudiant.e, ceux-ci peuvent être obligatoire ou non et donnent droit à une gratification obligatoire quand ils durent plus de deux mois. L'UNEF a longtemps bataillé pour encadrer les droits des étudiant.e.s en stages, ceux-ci sont aujourd'hui régis par la loi du 10 juillet 2014 (1). Si cette loi a permis d'avancer, d'autres choses restent à faire pour protéger les droits des stagiaires.

### L'alternance

L'alternance consiste à alterner des périodes de formations (en université, écoles, IUT etc.) et des périodes de travail en entreprise. Ce type de formation est aujourd'hui possible par le biais de deux contrats différents : le contrat d'apprentissage (en CFA) et le contrat de professionnalisation (dans tous les établissements d'enseignement secondaire ou supérieur). Un projet de loi actuellement en discussion viendrait modifier les conditions d'encadrement de l'apprentissage. En l'Etat ce texte apporte quelques avancées :

- La loi crée un minimum d'heures de formations « théoriques » pour une formation d'apprentissage à hauteur de 25% ou 150 heures.
- Création d'un droit à la rupture de contrat pour l'apprenti. C'est une avancée car avant l'accord des deux parties était nécessaire.

Mais aussi de nombreux reculs pour les droits des apprentis.

- La durée maximale de travail des jeunes travailleurs-euses est portée de 35h à 40h par semaine.
- Pour toutes les branches, il sera désormais possible de déroger à la durée de travail quotidienne dans la limite de 2h par jour contre 5h par semaine auparavant (soit 2 fois plus qu'auparavant).

- Pour certaines branches, définies par décret du conseil d'Etat, cette dérogation ne nécessitera plus un accord par l'inspecteur du travail après avis conforme du médecin du travail mais seulement une information de l'inspecteur du travail et du médecin du travail.

- Là où en cas de faute grave ou d'inaptitude de l'apprenti la rupture du contrat, par l'employeur nécessitait un passage par les prud'hommes celle-ci prend désormais la forme d'un simple licenciement.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'objectif de l'UNEF est de **protéger les étudiant.e.s en alternance et en stage dans l'entreprise face à toute forme d'exploitation** (limitation du temps de travail, tâche qui sont faites par l'étudiant.e etc.) **et d'encadrer leurs droits au travail et dans l'université.** Nous nous battons également afin que l'alternance comme les stages soient réfléchies comme **une part entière du cursus des étudiant.e.s et ainsi que l'on ait un accompagnement des étudiant.e.s dans leur formation.** Les revendications de l'UNEF se précisent en fonction du type de professionnalisation.

### En ce qui concerne les stages, l'UNEF demande

- **Empêcher la pratique des emplois déguisés** : le stage n'a pas vocation à remplacer une activité régulière de l'organisme d'accueil occupée normalement par un salarié, et doit permettre la formation de l'étudiant.e
- **Lutter contre les abus de stages** : en cas d'abus de stage, le juge requalifie la convention de stage en contrat de travail, un meilleur encadrement des aus est aujourd'hui nécessaire
- **Ouvrir de nouveaux droits** pour les stagiaires dans l'entreprise afin qu'ils soient protégés
- **Endiguer la précarité des jeunes stagiaires** en agissant sur la gratification et la protection sociale
- Assurer que les **objectifs pédagogiques du stage** sont remplis

### En ce qui concerne l'alternance, l'UNEF souhaite

- **Améliorer les droits des étudiant.e.s apprenti** : les apprentis bénéficient aujourd'hui d'une rémunération plus basse qu'un salaire et ne sont pas intégrés dans le système d'aide sociale.

(1). LLOI n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029223331&fastPos=1&fastReqId=985759673&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

De plus ils n'ont pas tous accès aux services étudiants (logement, culture etc.)

- **Permettre une expression démocratique des apprentis** dans les CFA avec la création d'instance démocratique représentative des étudiant.e.s

- **Garantir un emploi stable à la sortie de l'alternance.** Aujourd'hui, l'alternance débouche trop peu sur un CDI dans l'entreprise dans lequel l'étudiant.e a fait son alternance. Dans un contexte où le chômage touche 25% des jeunes, garantir un emploi stable à la fin d'une alternance est fondamentale pour les étudiant.e.s

- **Lutter contre la concurrence entre les CFA**, développer l'offre de formation pour l'accès à plus d'heures d'enseignement sur des matières diverses (histoire, sociologie etc..)

### III - Les étapes pour y parvenir :

#### *Pour atteindre les objectifs que nous nous fixons en matière de stage nous voulons*

- Garantir aux stagiaires la durée légale du temps de travail, et ce notamment en interdisant les heures supplémentaires. Cela reviendrait à garantir aux stagiaires le régime aujourd'hui garanti aux apprentis

- Inscrire dans la loi la requalification de la convention de stage en contrat de travail en cas d'abus, faciliter la procédure de requalification (notamment en la confiant au conseil des prud'hommes) et renforcer les sanctions à l'égard des entreprises pour le non-respect du nombre de stagiaire

maximum.

- Permettre une gratification des stages dès 4 semaines (et non plus deux mois) et rehausser cette gratification afin quelle atteigne 50% du SMIC et quelle augmente avec le niveau de qualification

- Ouvrir la protection sociale aux stagiaires afin que leur période de stage fasse partie intégrante de leurs cotisations à l'assurance chômage et au régime des retraites dans un contexte où les jeunes arrivent de plus en plus tard sur le marché du travail et où il est nécessaire de les protéger socialement le plus tôt possible

- Limiter le nombre de stagiaire par référent enseignant et mettre en place d'une formation obligatoire des tuteur.ice.s

#### *Pour atteindre les objectifs que nous nous fixons en matière d'alternance nous voulons*

- Une augmentation de la rémunération des apprenti.e.s, la fin de la limite d'âge et l'inclusion dans le statut d'étudiant.e.s pour tou.te.s les alternant.e.s

- Que la taxe d'apprentissage soit à 75% fléchée vers les CFA, et à 25% répartie entre les établissements d'enseignement supérieur selon leur effectif d'étudiant-e-s.

- La mise en place d'un système coercitif incitant à l'embauche des apprentis qui pourraient obliger les entreprises à rembourser l'intégralité des aides perçues depuis la signature du contrat d'apprentissage des apprenti-e-s non recrutés si elles recrutent en CDI

- Moins de 50% de leurs apprentis pour les entreprises de moins de 250 salarié.e.s

- Moins de 70% pour celles de plus de 250 salarié.e.s

# Filières courtes et professionnalisantes



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

En 2016, on recensait 116 205 personnes préparant un DUT 1, 257 247 étudiant.e.s étaient inscrit.e.s en BTS ou filières assimilées et en 2017 2, 52 600 étudiant.e.s préparaient une licence professionnelle 3.

Ces cursus permettent une insertion professionnelle rapide : 18 mois après l'obtention de leur diplôme, 82% des titulaires de DUT obtiennent un emploi 4 mois après l'obtention de leur diplôme, 90% des titulaires de licence professionnelle 5 et 7 mois après l'obtention du diplôme. Enfin, ces filières bénéficient, de plus, d'un encadrement particulièrement important permettant d'amener un grand nombre de jeunes vers la réussite.

Pendant l'entrée dans l'ensemble de ces filières est sélective, celles-ci sont donc devenues difficiles d'accès notamment pour les jeunes qui se destinaient à des études courtes et ont fait un baccalauréat professionnel ou technologique. Des quotas d'étudiant.e.s issus de bac professionnel en BTS et de bac technologique en IUT ont ainsi été mis en place afin de faciliter leur accès à ces filières.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF défend l'existence de filières courtes, de qualité et permettant une insertion professionnelle rapide pour les étudiant.e.s qui le souhaitent. Nous défendons par ailleurs le modèle de ces formations plus particulièrement des DUT qui bénéficient d'un taux d'encadrement important, de cours en petit groupe, d'une pédagogie par projet et de Programme Pédagogique Nationaux garantissant une formation de même contenu partout sur le territoire. Néanmoins de nombreuses améliorations de ces formations sont nécessaires. Il devient en effet nécessaire d'ouvrir les portes de ces filières avec à terme une suppression de la sélection. De plus, **l'inscription dans une formation courte ne doit pas interdire la réorientation des diplômés de ces filières vers des cursus plus long.** Enfin, les droits étudiants dans ces filières doivent être développés,

particulièrement en BTS.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Afin de s'opposer à la sélection et à la mise à l'écart des bachelier.ère.s pro et techno, **l'UNEF demande la création de places en BTS et en IUT ainsi qu'un droit d'inscription des bachelier.ère.s pro et techno dans ces filières.**

Ensuite afin de garantir le droit à la réorientation, **nous demandons des passerelles automatiques en licence à l'issue d'un BTS ou d'un DUT, et la possibilité de se réorienter en master à l'issue d'une licence professionnelle.**

Enfin, **nous refusons toutes mises en concurrence des filières courtes entre elles et défendons une égalité des droits entre les étudiant.e.s** (droit aux rattrapages et à la compensation des matières, accès à une carte étudiante en BTS)

(1) Repères et références statistiques 2017 – 6.7 Les étudiants préparant un DUT

(2) Repères et références statistiques 2017

(3) Note SIES Flash du 24.05.2018 – Les effectifs universitaires en 2017-2018

(4) Note SIES Flash du 05.12.2017 – La deuxième année après l'obtention d'un DUT l'insertion professionnelle s'améliore nettement

(5) Note SIES Flash du 05.12.2017 – Taux d'insertion professionnelle des titulaires d'une licence professionnelle à en progrès 18 mois et à 30 mois

(6) Repères et référence statistique 2017 – L'emploi à la sortie du lycée

# Droit des étudiant·e·s salarié·e·s

## I - Ce qui existe aujourd'hui :

Face à un coût de la vie particulièrement important, **46% des jeunes sont contraint·e·s** de se salarier pour financer leurs études. Cette situation est d'autant plus difficile que les étudiant·e·s salarié·e·s sont confrontés à une double difficulté, que ce soit dans la prise en compte seulement partiel du fait d'être étudiant·e dans le monde du travail et dans les conventions collectives et leur statut de salarié·e·s pas toujours prise en compte par nos établissements d'enseignement supérieur.

### *Le monde du travail et au sein des conventions collectives pour les étudiant·e·s salarié·e·s*

Les étudiant·e·s sont protégé·e·s au même titre que les autres travailleur·euses par le code du travail et les conventions collectives. Le code du travail regroupe les lois, règlements et décrets relatif au droit du travail. Ainsi il cadre donc les droits des travailleur·e·s partout en France. Les conventions collectives sont quant à elles, des accords entre un·e employeur·euse (ou un groupement d'employeur·euses) et une ou plusieurs organisations syndicales de salarié·e·s en vue de fixer les conditions d'emploi et de travail ainsi que les garanties sociales du métier. Il s'agit de règle locale ou sectorielle.

La convention collective qui s'applique à une entreprise est mentionnée sur le bulletin de salaire (sous forme code NAF) et elle est définie dans le cadre du contrat de travail. Pour se procurer la convention collective, l'étudiant·e salarié·e peut se rendre sur [legifrance.com](http://legifrance.com), s'adresser à l'inspection du travail ou contacter les syndicats de salarié·e·s de son entreprise.

Face au déséquilibre entre employeur·e·s et employé·e·s, les salarié·e·s ont le droit de se regrouper pour défendre collectivement leurs droits. C'est le droit syndical qui est un droit reconnu par la constitution. Cela est essentiel face à la remise en cause permanente des droits des salarié·e·s que ce soit au niveau local, des conventions collectives, ou plus largement comme nous l'avons vu récemment au niveau du code du travail en lui-même. Cette situation impacte fortement les étudiant·e·s salarié·e·s, à la fois en raison du caractère très souvent précaire de leur emploi, mais également en raison de leur ancienneté dans leur emploi. En effet, depuis notamment la loi travail, les indemnités prudhomales (indemnité obtenue après avoir réalisé un recours en justice) sont corrélées à l'ancienneté. Les jeunes sont donc les premières victimes de cette réglementation. De plus, les étudiant·e·s salarié·e·s ne



bénéficient qu'à la marge de droits spécifiques à leur situation.

### *Salaire, congés, logement/restauration, rupture de contrat*

Le salaire est la contrepartie du travail fourni par l'étudiant·e salarié·e. La plupart des étudiant·e·s sont embauché·e·s sur la base du SMIC qui est réévalué chaque année au 1er juillet. Depuis le 1er juillet 2017, la valeur du SMIC Brut est de 9.88 euros par heure en France soit pour un travail à temps plein de 1498,50 euros par mois. Toutes heures supplémentaires demandées par votre employeur doit être payé. Celles-ci ne sont pas soumises à la même rémunération.

L'étudiant·e salarié·e qui au court d'une année a occupé un poste chez le même employeur, pendant un temps de travail équivalent à un minimum d'un mois, a droit à un congés dont la durée est déterminé à raison de 2.5 jours ouvrables par mois de travail. La durée totale de congés ne peut excéder un mois. Les étudiant·e·s salarié·e·s peuvent avoir des congés spécifiques pour leurs examens même si parfois les employeur·e·s ont dû mal à respecter ce droit au vu de sa spécificité pour les étudiant·e·s.

Le logement et la restauration sont en général à la charge de l'étudiant·e salarié·e sauf si le contrat en dispose autrement.

Le CDI peut cesser à tout moment, il ne lie pas l'employeur·e et l'employé·e de manière éternelle. Un étudiant·e salarié·e qui est sous le coup d'un licenciement peut prendre contact avec les représentant·e·s du personnel pour vérifier la qualification des faits qui lui sont reprochés. Dans le cas d'un CDD, l'échéance est fixée, il n'est pas possible en général de rompre le contrat avant l'échéance, sauf pendant la période d'essai. Il existe cependant trois dérogations à ce principe : le commun accord, la faute grave et la force majeure.

### *Protection sociale des étudiant·e·s salarié·e·s*

Les étudiant·e·s salarié·e·s cotisent au même titre que les autre salarié·e·s. Les étudiant·e·s salarié·e·s qui sont licencié·e·s ou qui arrivent à la fin de leur contrat peuvent recevoir des allocations du régime de l'assurance chômage.

Les étudiant·e·s salarié·e·s ont le droit de cumuler emploi et bourse sur critères sociaux.

### *Les réglementations universitaires pour les étudiant·e·s salarié·e·s*

La réglementation nationale est très faible dans ce domaine, il faut très souvent se référer aux réglementations de chaque établissement d'enseignement supérieur.

En effet, l'article 10 de l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master donne compétence aux établissements pour définir des modalités pédagogiques spéciales pour les étudiant·e·s salarié·e·s.

Cela se traduit par une prise en compte hétéroclite sur le territoire du statut de salarié et de l'impact du salariat sur ces études. En fonction de son établissement universitaire, un jeune ne bénéficie pas des mêmes droits ni n'a la même possibilité de bénéficier du régime spécial d'étude. Le salariat étudiant est la première cause d'échec dans l'enseignement supérieur. Ses dispositions souvent régulièrement voté en CFVU, où les élu·e·s syndicaux de l'UNEF sont présents pour défendre des statuts spécifiques dans l'intérêt des étudiant·e·s.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF veut permettre à chaque jeune de faire ses études sans avoir à occuper un emploi pour des raisons économiques en mettant en place une allocation d'autonomie qui lui permette de se consacrer à ses études à plein temps sans avoir à occuper un travail salarié s'il-elle le souhaite.

En effet, **les étudiant·e·s sont des jeunes travailleurs intellectuels qui ont besoin de voir reconnu leur travail.** C'est pourquoi l'UNEF revendique la mise en place d'une allocation d'autonomie permettant de donner les moyens financiers à chaque jeune d'étudier et de vivre dans les meilleures conditions possibles.

## III - Les étapes pour y parvenir :

### *A l'université*

La mise en place d'un cadrage national des droits des étudiant·e·s salarié·e·s dans nos établissements universitaires :

- **Possibilité offerte à l'ensemble des étudiant·e·s salarié·e·s indépendamment du nombre d'heure travailler de pouvoir bénéficier d'horaire de cours modulable ou de dispense d'assiduité**
- **La généralisation des cours photocopiés et des cours mis à disposition en ligne pour**
- **permettre aux étudiant·e·s salarié·e·s de pouvoir rattraper les cours**
- **Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques pour pouvoir réviser le soir et le week-end**

- **La non opposition du statut d'étudiant·e et celui de salarié·e pour l'obtention de bourse ou l'obtention d'aide sociale**

### *Dans l'entreprise*

Le renforcement des droits des étudiant·e·s salarié·e·s dans le code du travail et dans les conventions collectives:

- **La généralisation des congés pour examen universitaire à destination des étudiant·e·s salarié·e·s.** Ce droit doit être garanti à l'ensemble des jeunes indépendamment du nombre d'heure de travail effectuer.
- **Le principe d'adaptation des emplois du temps de travail** pour permettre aux étudiant·e·s de pouvoir suivre aux mieux leurs cursus universitaires.

# Droit à l'autonomie



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

### *Un coût de la vie qui augmente d'année en année pour les étudiant-e-s*

Chaque année les étudiant-e-s dans l'enseignement supérieur doivent faire face à une augmentation du coût de la vie étudiante : logement, transport, frais d'inscription ... Autant de postes de dépenses qui augmentent régulièrement alors que dans le même temps le système d'aide sociale stagne ou évolue insuffisamment. A titre d'exemple, le coût de la vie étudiante a augmenté de 2.09% soit près du triple de l'inflation générale (1).

### *Un système d'aides sociales insuffisant*

Notre système d'aide sociale est à bout de souffle. Reposant quasiment uniquement sur les bourses sur critères sociaux il a été pensé pour les 200 000 étudiant-e-s qui composent l'enseignement supérieur à la sortie de la seconde guerre mondiale. Rappelons que nous sommes aujourd'hui à plus de 2.6 millions et nous pourrions atteindre 2.9 millions d'ici 2016 (2), ainsi le système ne répond plus aux besoins des étudiant-e-s. Ainsi, au total ce sont seulement 26,5% (3) des étudiant-e-s qui ont droit aux bourses dans l'enseignement supérieur. Au-delà du faible nombre d'étudiant-e-s boursier-e-s, le montant des aides est largement insuffisant. En effet, le montant des bourses se situent entre 100,90 et 555,10 euros/mois (4) alors que même que le seuil de pauvreté se situe à 1015 euros par mois (60% du revenu médian) (5).

### *Un système infantilissant qui renforce la reproduction sociale*

De par son mode de fonctionnement, le système d'aide sociale représente une négation du droit à l'autonomie des étudiant-e-s. L'attribution des aides sociales ne dépend non pas de la situation sociale de l'étudiant-e mais de la situation de ses parents. Cette situation infantilissante va à l'encontre des aspirations des jeunes à être autonomes. En liant le parcours de l'étudiant-e à la condition de sa famille, le système d'aides sociales enferme de nombreux-ses jeunes dans le déterminisme en les empêchant de réaliser leurs propres choix. De plus, les parents ayant un enfant dans l'enseignement supérieur ont une exonération d'impôt via la demi part fiscal, qui rapporte particulièrement aux familles les plus aisées. Cela est particulièrement injuste socialement. Ainsi au-delà de l'infantilisation, la situation sociale des jeunes fait de la reproduction sociale une réalité

marquante dans l'enseignement supérieur.

Alors qu'aujourd'hui l'accès à un diplôme est la meilleure protection contre le chômage, les catégories populaires connaissent de nombreux obstacles. En effet, l'enseignement supérieur est marqué par des inégalités profondes, 30% des enfants de cadres supérieurs sont représentés dans l'enseignement supérieur contre 11% des enfants d'ouvriers entre 18 et 23 ans(6). Cela se caractérise également par le nombre d'étudiant-e-s boursier-e-s selon les formations de l'enseignement supérieur. Ce sont plus de la moitié des étudiant-e-s dans les BTS qui sont boursier-e-s contre 40% à l'université et seulement 14% en école de commerce.

## II - Les revendications de l'UNEF :

Avec la massification de l'enseignement supérieur et l'allongement de la durée des études, un nouveau temps de la vie est apparu, celui de la jeunesse. Cette jeunesse, si elle est hétérogène, porte des aspirations communes, celle d'accéder à la formation en partageant la même aspiration à l'autonomie. Pour l'UNEF ce combat est central. Aujourd'hui sans protection sociale, les jeunes sont considéré-e-s comme des « enfants à charge ». En l'absence de statut protecteur, les jeunes sont coincé-e-s entre la dépendance familiale et le salariat étudiant qui touche près d'un étudiant-e sur deux (7).

Face à cette situation, l'UNEF porte un projet de société en rupture avec le système d'aide sociale actuel, celui d'un **statut social pour les jeunes en formation et en insertion**. Ce statut social doit permettre l'accès au droit commun et répondre à nos propres besoins. Le premier d'entre eux est financier. Ainsi, nous portons un accès à la protection sociale universelle à travers une **allocation d'autonomie**. Au-delà d'une aide concrète pour les jeunes, c'est un investissement. Les générations qui en bénéficieront pourront mieux se former pour cotiser plus tard pour les générations futures. Cette allocation doit être universelle dans l'accès pour permettre à chacun-e de faire ses propres choix de vie. L'universalité de cette aide doit également permettre de reconnaître l'utilité pour l'ensemble de la société de notre choix de faire des études. Parce que les jeunes aspirent à être autonomes, l'allocation d'autonomie doit être calculée selon nos propres besoins. Ce statut social comprend également le financement, des services publics de vie étudiantes (CROUS et CNOUS), le droit à la santé, au transport, à la culture, au logement.

(1). Enquête sur le coût de la vie étudiante UNEF, 2017 sur unef.fr

(2). Chiffres et projections du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI): [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2018/04/9/NI\\_2018-04\\_Projections\\_2017-2026\\_939049.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2018/04/9/NI_2018-04_Projections_2017-2026_939049.pdf)

(3). Rapport de gestion du CNOUS & MESRI

## III - Les étapes pour y parvenir :

L'allocation d'autonomie que nous proposons est une rupture radicale avec le système de protection sociale actuelle mais c'est la solution pour mettre à mal la reproduction sociale.

Pour atteindre cet objectif nous nous appuyons sur notre démarche syndicale afin d'avancer étape par étape. Chaque euro supplémentaire gagné permet d'améliorer la vie des étudiant-e-s et c'est bien là notre rôle en tant que syndicaliste. De la même manière que des réformes de 2013 et de 2015 ont permis d'améliorer le système de bourses pour le faire tendre vers une aide universelle et suffisante, une nouvelle étape doit être franchie rapidement pour répondre à l'urgence sociale et

continuer de transformer notre système de bourse.

### **L'UNEF revendique un plan d'urgence :**

- **Une augmentation de 20% du montant des bourses.** Cela doit toucher tous les échelons de bourses et permettrait aux boursier-e-s échelons 7 d'atteindre un montant supérieur au seuil de pauvreté.
- **Le gel des dépenses obligatoires** (frais d'inscription et de sécurité sociale, prix du repas au restaurant universitaire).
- Augmenter le nombre d'étudiant-e-s boursier-e- en élargissant le barème actuel pour mieux intégrer de nouveaux publics dans le système d'aides sociales
- **Annualiser les bourses** afin de permettre aux étudiant-e-s précaires d'être protégé-e-s toute l'année et non seulement 10 mois par an
- **Multiplier les aides d'urgences à destination des étudiant-e-s** de plus en plus en difficulté en augmentant le budget qui leur ait dédié
- **Faire évoluer les critères d'accès aux aides d'urgence (ASA)** afin qu'ils prennent mieux en compte les situations d'autonomie avérées des étudiant-e-s
- **L'intégration du DSE dans le processus d'inscription** Parcoursup afin de faciliter les démarches des étudiant-e-s et d'éviter un maximum le non recours aux droits.
- **La gestion par le CROUS de toutes les aides sociales à destination des étudiant-e-s.**

---

(4). Chiffre du CNOUS pour l'année 2017/2018

(5). Chiffre de l'observatoire des inégalités

(6). Chiffre de du Ministère de l'éducation nationale 2016

(7). Chiffres de l'Observatoire de la Vie Etudiante 2017

# Droit au logement



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

### *L'accès au logement est difficile pour la majorité des étudiant-e-s*

L'accès au logement indépendant est difficile pour la majorité des étudiant-e-s. Actuellement 32% des étudiant-e-s vivent au domicile familial et 68% ont un logement indépendant(1). **Seulement 7% des étudiant-e-s sont logé-e-s dans les cités universitaire et résidences des CROUS.** Pour celles et ceux qui vivent chez leurs parents, souvent très éloigné-e-s de leur lieu d'études, cela représente une contrainte qui pousse un bon nombre d'étudiant-e-s à abandonner leurs études ou à travailler pour payer leur loyer. 93% des étudiant-e-s qui vivent chez leurs parents déclarent le faire par obligation.

La pénurie en matière de logement public couplé aux tarifs prohibitifs dans le privé est la cause principale des galères rencontrées par les étudiant-e-s. En effet le poids du logement dans les dépenses des étudiant-e-s est particulièrement important, il s'agit du premier poste de dépense et représente environ **55% (3) du budget total d'un-e étudiant-e.** Près de 30% des étudiant-e-s disent avoir eu de grosses difficultés à trouver un logement (4). Or la recherche de logement est également souvent rendue difficile par deux autres freins : les agences immobilières qui ne respectent pas l'encadrement de leurs frais prévus par la loi ALUR et la difficulté des étudiant-e-s à obtenir une caution locative. Le dispositif visale permet une caution garantie par l'Etat accessible à tou-te-s les étudiant-e-s majeurs (5).

### *L'état des lieux du parc locatif public*

Les logements CROUS sont les plus accessibles financièrement pour les étudiant-e-s. La tarification sociale des loyers qui s'élèvent en moyenne à 300€ (7) permet aux étudiant-e-s en difficulté financière de pouvoir accéder à un logement indépendant. L'attribution des logements se fait sur la base de critères sociaux retenus dans le cadre du Dossier Social Etudiant (DES) effectué par l'étudiant-e. Les étudiant-e-s boursier-e-s accèdent en priorité aux logements CROUS. Les normes de logements publics ont changé ces dernières années. Les nouvelles résidences construites permettent aux locataires de disposer de sanitaires et de cuisines privées. Les rénovations de logements mettent fin de plus en plus aux logements de 9m2 pour préférer de plus grandes surfaces entre 12 et 20 m2 permettant aux étudiant-e-s d'avoir accès à des chambres plus

confortables.

En 2012, nous avons obtenu un plan de construction de 40 000 logements étudiants, qui doit prendre échéance en 2017. A l'heure actuelle, près de 27000 logements ont été livrés, et plus de 15 000 logements reste à être livrés. Mais ce plan reste insuffisant surtout en Ile de France où seulement 3% d'étudiant-e-s ont accès à un logement CROUS. Rentrée 2017, le gouvernement annonce un plan 60 000. Pour autant, il n'y a aucune garantie que ces logements soient gérés par le public et notamment par le CROUS.

Les normes de constructions édictées par le CNOUS, introduisent la construction d'espaces dédiés à la vie étudiantes : foyers, salles informatiques... Ces espaces sont fondamentaux pour développer du lien social et de la solidarité dans les résidences universitaires. Malheureusement ces normes ne sont pas suffisamment respectées et certaines résidences universitaires construites récemment ne possèdent aucun lieu de vie.

### *L'état des lieux du parc locatif privé*

C'est le mode d'habitation privilégié par les étudiant-e-s du fait de la pénurie qui existe dans le parc locatif public. Les conditions d'accès imposées par les propriétaires sont lourdes pour un-e étudiant-e : conditions de ressources importantes, demande de dépôt de garantie, etc. En matière de tarif les étudiant-e-s sont confronté-e-s à la flambée des loyers qui augmentent chaque année (augmentation des 1,68% entre 2016 et 2017) (8). Cette situation est notamment due à l'absence de réglementation empêchant les abus conduisant à l'augmentation des loyers à la relocation. Les étudiant-e-s sont aussi confrontés à la faiblesse des APL qui n'ont quasiment pas augmenté depuis 1994. Dans les villes qui appliquent un encadrement des loyers, on constate une baisse des prix des loyers pour les étudiant-e-s (exemple : Lille a une baisse des loyers étudiants de 0,33% entre 2016 et 2017) (9). Malheureusement celui-ci est mis à mal étant donné que l'ensemble des villes ne sont pas dans l'obligation de l'appliquer, la justice à trancher que cela crée une inégalité importante. Cependant la loi Elan permet une expérimentation de l'encadrement des loyers pour les cinq prochaines années. Si Paris a déjà annoncé le rétablissement de cette mesure, toutes les villes universitaires doivent en faire autant.

(1). Enquête OVE 2016

(3). Panier social de l'UNEF 2017

## Les aides au logement

Il existe deux types d'aides pour un locataire qui a un logement indépendant qui sont les APL (10) et les ALS (11). Ces aides sont adressées à toutes personnes ayant des faibles revenus. Pour ces deux aides, le locataire doit être titulaire d'un contrat de location. Pour un-e étudiant-e, le bail doit être au nom de l'étudiant-e et non celui de ses parents. Les locataires qui louent leur logement à un parent ne peuvent bénéficier d'une aide au logement de la CAF.

L'APL et l'ALS ne peuvent être cumulables. Le montant de l'APL et de l'ALS dépend du revenu de la personne et du montant du loyer. L'APL concerne les logements conventionnés (HLM, quelques logements CROUS...) et l'ALS (12) les logements non conventionnés. Non seulement le montant des aides au logement n'a pas augmenté depuis 1994, il a même baissé de 5 euros en 2017, alors que les loyers ont quasiment doublé (13) mais pire encore, chaque année, les gouvernements successifs cherche à s'y attaquer. En été 2017, les APL ont été baissés de 5 euros.

## II - Les revendications de l'UNEF :

L'accès à un logement indépendant conditionne la possibilité même d'accéder à l'université et de réussir ses études. En effet la possibilité d'accéder à un logement indépendant proche de son lieu d'étude est un des critères dans le choix de la filière et de son université. Pour l'UNEF l'accès à un logement indépendant à proximité de son lieu d'étude doit devenir un droit pour tous

les étudiant-e-s. Ainsi l'UNEF revendique un réel statut social étudiant avec un volet logement qui garantirait un logement autonome à chaque étudiant-e.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Pour parvenir à obtenir un réel statut social, l'UNEF se battra étape par étape pour :

- **Une augmentation du parc public de logements étudiants**
- **Une régulation du parc locatif privé pour mettre fin aux abus et aux arnaques**
- **Un soutien financier permettant aux étudiant-e-s de pouvoir accéder à un logement indépendant**
- **Un dispositif unique de garantie locative, accessible à tous les jeunes**
- **L'élargissement de l'encadrement des loyers** pour toutes les villes universitaires, pour limiter les abus.
- **Le gel des loyers dans les CROUS et leur harmonisation par le bas au niveau national.**
- **La revalorisation de 20% des aides au logement et le maintien de leur universalité.**
- **Plus de moyens pour développer les espaces de vie collective** (salle communes, salles de travail, coopératives...) et pour favoriser les projets étudiant en résidence universitaire.
- **Un renforcement des prérogatives des conseils de vie en résidences** : les élu-e-s étudiant-e-s doivent être mieux impliqués dans les discussions autour d'éventuels travaux, et de manière plus générale de l'évolution des services afin que les résident-e-s s'approprient mieux leur lieux de vie.

---

(4). Enquête OVE 2016

(5). Visale

(7). Chiffres du CNOUS

(8). Panier social de l'UNEF 2017

(9). Panier social de l'UNEF 2017

(10). Aide Personnalisées au logement

(11). Aide au logement social

(12). Code de la sécurité sociale (Article L542-2 et R831-11)

(13). Enquête Insee sur l'évolution des loyers.



# Droit à la santé

## I - Ce qui existe aujourd'hui :

### *La fin du Régime Etudiant de Sécurité Sociale (RESS)*

La sécurité sociale est constituée de différents régimes de nature professionnelle, comme le régime agricole par exemple, ou catégorielle, comme le régime étudiant. Le RESS constituait ainsi un outil essentiel de l'accès des jeunes à l'autonomie étant donné qu'une fois étudiant nous n'étions plus sur le régime de nos parents. Pourtant, la loi « Orientation et Réussite des étudiants » (1) met fin à la délégation de service public qui existait pour le RESS. En supprimant le principal instrument de la représentation des jeunes cela a pour première conséquence de faire reculer leur implication au sein de la sécurité sociale. L'UNEF a dénoncé la suppression de ce régime délégué qui était un outil essentiel pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes en matière de santé. Au-delà des arguments fallacieux pour justifier sa suppression et de la méconnaissance du gouvernement sur les problématiques d'accès aux soins pour les jeunes, cela ouvre la porte aux assurances privées au sein des universités.

### *Les mutuelles étudiantes*

Il existe deux catégories de mutuelles étudiantes : la LMDE (2), seule mutuelle nationale et les SMER (3). L'UNEF fait le choix de s'impliquer au sein de la LMDE et de déposer des listes syndicales tous les deux ans afin de pouvoir y porter son projet en matière de santé des étudiant-e-s. Si les mutuelles ne vont plus avoir à gérer le RESS, elles continuent de mettre en place un régime complémentaire couvrant les dépenses qui ne sont pas prises en compte par la sécurité sociale. Par exemple, la LMDE a fait le choix dernièrement de mettre en place un France, ce qui démontre bien l'utilité de s'investir dans le mutualisme. Les mutuelles jouent aussi un rôle central sur la question de la prévention par les pairs au sein du milieu étudiant avec la garantie d'une prévention non stigmatisante ciblant les pratiques à risques des jeunes.

### *Situation sanitaire des étudiant-e-s*

Un jeune sur cinq renonce à se soigner faute de moyens financiers(5), 39% des étudiant-e-s estiment toujours être mal informé-e-s sur les IST(6) ou encore 80% utilisent l'auto-médication. Tous ces chiffres montrent à quel point les jeunes ont des difficultés à avoir accès aux soins. Cette situation n'est pas nouvelle mais ne fait que s'aggraver d'année en année. Face à un désengagement financier de l'Etat, les structures d'accès aux soins sont de moins en moins accessibles. De même alors

que le coût de la vie pour les étudiant-e-s augmente chaque année, les dépenses de santé passent souvent à la trappe quand les comptes en banque sont vides.

Souffrant d'un sous-financement chronique dû au désengagement financier de l'Etat, les structures de soins sont de plus en plus en difficultés. De même, le développement des SIUMMPS (7) et des centres de santé sont loin d'être une priorité pour les universités. Nombreux sont les campus n'ayant pas de centre de santé pour répondre aux besoins des étudiant-e-s en cas d'urgence ou pour une consultation. Lorsqu'ils existent, ils doivent gérer la pénurie et se retrouvent souvent à pouvoir faire uniquement le strict minimum. Ainsi, ce sont les actions de préventions qui passent à la trappe. De même, alors que la santé des étudiant-e-s fait partie des missions des CROUS, ils font régulièrement l'impasse sur ces questions par manque de moyens humains et financiers.

Au lieu de mettre en place une politique qui fonctionnait et mettre en place un service national sanitaire obligatoire pour les étudiant-e-s en médecine. L'UNEF y est opposée de par son caractère obligatoire, du fait de la trop faible indemnisation du service, mais aussi car il ne doit pas être un prétexte à l'absence de politique de prévention. Si on observe un désengagement de l'Etat, les collectivités territoriales ne sont pas en reste. Il existe très peu de dispositifs locaux pour faciliter l'accès aux soins des étudiant-e-s.

## II - Les revendications de l'UNEF :

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Cette définition est celle du préambule de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (8). Cela implique que tous les besoins fondamentaux d'une personne soient satisfaits, qu'ils soient affectifs, sanitaires, nutritionnels, sociaux ou culturels. L'UNEF est en accord avec cette définition car la santé est indispensable pour les étudiant-e-s. Le droit d'accès à des dispositifs, qui correspondent à des besoins spécifiques liés à leur âge, doit permettre aux étudiant-e-s de bénéficier de conditions physiques, mentales et sociales optimales pour être un véritable vecteur de réussite universitaire et d'émancipation intellectuelle. L'UNEF s'investit en faveur de l'amélioration des conditions d'accès à la santé pour les étudiant-e-s en faisant le choix de s'investir dans une philosophie de prévention par les pairs et en conséquence en s'investissant dans un

(1). Loi adoptée le 8 mars 2018

(2). La Mutuelle des Etudiants

(3). Sociétés Mutualistes Régionales

(4). <https://www.lmde.fr/prevention/bien-etre/protections-hygiéniques>

(5). Enquête Croix Rouge 2017

Ainsi nous revendiquons :

- La création d'un véritable **statut social de l'étudiant-e reconnaissant un droit à la santé pour tou-te-s.**
- La **création de structures publiques de soins qui répondent aux besoins des étudiant-e-s**
- Un **investissement ambitieux de l'Etat dans les Universités et les CROUS, fléchés sur les questions de santé** afin qu'ils puissent remplir leurs missions.

## III - Les étapes pour y parvenir :

### *Faciliter l'accès aux soins des étudiant-e-s*

L'accès aux soins doit être accompagné par l'état par des mesures coordonnées. **L'Etat doit donc intervenir concernant la question du Tiers payant en le généralisant, des dépassements d'honoraires qui empêchent les étudiant-e-s de voir des spécialistes, mais également agir pour garantir une médecine de proximité.** Mais surtout le Gouvernement et les collectivités doivent agir sur la question financière pour permettre aux étudiant-e-s d'accéder à ces soins par des accompagnements locaux ou nationaux comme des **chèques santés**.

### *Garantir des structures d'accueil sur nos campus*

Les étudiant-e-s doivent pouvoir accéder à des centres de santés pour des prises en charges de l'ensemble de leurs besoins (médecine généraliste, ophtalmologie, gynécologie, soins dentaires, aides psychologiques,...) surtout sur des problématiques liées au stress, et ce sur tous les sites

universitaires y compris délocalisés pour répondre à l'ensemble du public étudiant. Ces centres seraient gérés par les CROUS qui rempliraient ainsi une mission mise de côté depuis quelques années.

### *Mettre en place une véritable politique de prévention*

La prévention doit être une priorité. L'Etat doit donner un vrai rôle aux mutuelles étudiantes, expertes de leur milieu pour mener des actions de prévention non stigmatisantes. Il est nécessaire de multiplier en partenariat avec les universités et les CROUS les campagnes sur les campus universitaire et garantir un financement aux mutuelles et associations engagées sur ce sujet.

### *Mise en place d'un collège jeune à la CNAM*

Avec le RESS nous avons notre mot à dire sur la question de la santé des jeunes, sa suppression nous enlève un outil précieux. Si la loi « Orientation et Réussite des étudiants » garantit un représentant étudiant au sein de la CNAM il est nécessaire de revendiquer **qu'un véritable collège soit mis en place** afin de pouvoir parler des problématiques spécifiques étudiantes.

---

(6).Enquête LMDE 2015

(7).Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

(8).Préambule adopté par la conférence internationale sur la Santé, New York, 19-22 juin 1946 et entré en vigueur le 7 avril 1948 à la constitution de l'Organisation Mondiale de la Santé.

# Droit au temps libre, à la culture et aux loisirs



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

L'UNEF défend le droit aux loisirs, au sport et à la culture pour les étudiant-e-s car l'accès à l'information, à l'art, aux médias, événements culturels permet l'épanouissement intellectuel et psychologique. Le sport permet de développer des capacités et des aptitudes cognitives nécessaires dans tous les moments de notre vie (observer, écouter, mémoriser, se repérer dans l'espace et dans le temps, calculer, gérer ses mouvements avec précision...). La pratique du sport ou de toutes autres activités culturelles permet de développer le sentiment d'appartenance et contribue à une meilleure intégration sociale ce qui est important quand on arrive dans l'enseignement supérieur.

Si certains dispositifs favorisant l'accès des étudiant-e-s à la culture et aux loisirs existent, il n'y a aucune harmonisation nationale. Cela conduit à des situations d'inégalités, alors que les étudiant-e-s ne bénéficient de réduction dans certaines régions qui n'existent pas dans d'autres, de même pour les infrastructures. Pour pallier à cela, le ministère de la culture a annoncé la mise en place d'un « Pass Culture »<sup>(1)</sup> pour la rentrée universitaire 2018. Celui-ci sera accessible à l'âge de 18 ans et permettra aux jeunes d'obtenir la somme de 500 euros remise via une application mobile qui émettra des propositions d'événements culturels proche de chez eux ou de leur lieu d'étude. Si ce dispositif va dans le sens de permettre à une génération d'avoir accès à la culture quel que soit ses moyens financiers, celui-ci est trop limité pour être véritablement efficace et dépend trop de la bonne volonté des acteurs privés (cinéma, banques etc...) pour permettre d'avancer vers plus d'égalité sur le territoire. La mise en place du pass et son évaluation exclue aujourd'hui des interlocuteurs indispensables comme le CROUS. La culture est une des missions principales des CROUS et nous sommes forcé-e-s de constater que, suite à plusieurs années de restrictions budgétaires, cette mission a trop souvent dû être mise de côté. Mis à part quelques initiatives nationales (concours, appels à projets) et de rares initiatives ponctuelles locales, il n'y a que très peu de CROUS qui gèrent un théâtre ou qui développe des partenariats avec le tissu culturel et associatifs local, ne permettant pas ainsi un accès plus direct à la culture pour les étudiant-e-s.

Dans le domaine du droit au temps libre, il reste beaucoup à faire car les universités prennent de moins en moins en compte ce facteur dans l'élaboration de leurs calendriers ou de leurs emplois du temps. En effet à part le « traditionnel » dimanche, aucun moment n'est réservé ou laissé à disposition

des étudiant-e-s pour pratiquer des activités culturelles ou sportives de manière régulière.

Concernant les activités physiques et sportives, la situation est aussi très hétérogène selon les étudiant-e-s. Les étudiant-e-s de grandes écoles disposent la plupart du temps d'installations sportive de qualité et de cours de sports intégrés dans leur cursus, tandis que les étudiant-e-s en universités sont confronté-e-s à des installations sportives insuffisantes et à une faible valorisation du sport dans leurs études. En effet, les universités n'ont plus suffisamment les moyens pour construire ou rénover leurs infrastructures. Le manque de temps libéré pour chaque étudiant-e, le peu de valeur accordée dans la formation, donnent lieu à une insuffisance structurelle de moyens d'encadrement, financiers et d'installations sportives.

## II - Les revendications de l'UNEF :

Aujourd'hui l'accès à la culture pour les jeunes est devenu une variable d'ajustement pour les politiques publiques qui, sous couvert de pragmatisme économique, réduisent de plus en plus les moyens budgétaires et humains en la matière. Pourtant, cette mission est fondamentale dans l'émancipation intellectuelle, la réduction des inégalités et l'implication citoyenne des jeunes.

La culture n'est pas un luxe, c'est un droit ! Pourtant l'inégalité des offres culturelles suivant son lieu d'étude rompt l'égalité entre étudiant-e-s face à la réussite. Cela a des conséquences pédagogiques notamment dans les outils donnés aux étudiant-e-s pour réussir des épreuves de culture générale.

C'est pourquoi l'UNEF revendique :

- **La reconnaissance d'un droit à la Culture** pour les jeunes organisé par les CROUS, acteur du service public dont l'une des missions principales est la Culture.
- **Un réinvestissement budgétaire massif et ciblé dans les Universités et les CROUS sur la culture et la Vie Etudiante** pour permettre la mise en place des projets étudiants
- L'attribution de fonds aux étudiant-e-s permettant l'organisation d'activités culturelles sur les campus et dans les lieux de vies étudiantes
- **L'amélioration de la coordination des acteurs des politiques culturelles conduites par le ministère, le CROUS, les universités ou encore les collectivités territoriales** pour garantir une égalité d'accès sur tout le territoire

(1). Le pass culture, <http://www.culture.gouv.fr/Actualites/Le-Pass-Culture-une-innovation-dans-l-univers-de-l-offre-culturelle>

## III - Les étapes pour y parvenir :

### *Pour faciliter l'accès à la culture*

Afin de garantir à toutes et tous un droit à la culture il nous faudra nous mobiliser nationalement et localement pour que les budgets « culture » et/ou « vie étudiante » ne soient plus sacrifiés et au contraire revaloriser afin de pouvoir créer des structures et des lieux de vies culturelles et sportives afin d'élargir l'offre à un maximum d'étudiants. De même nous revendiquons :

- **La mise en place d'une expertise faite par les CROUS sur l'accès à la culture et aux loisirs des étudiant.e.s et de suivre la mise en place du « pass culture »**
- **La mise en place nationalement des tarifs jeunes et étudiant.e dans les lieux culturels** que ce soit les théâtres, les musées, les cinémas, les concerts ...
- **Des moyens donnés aux résidences universitaires** afin d'être de véritables lieux de vie et d'échange en permettant la construction de lieux adéquats (salle de spectacle, lieu de projection de film..) et en animant ses lieux
- **Le fléchage du budget des CROUS afin que l'accès à la culture reste une priorité**

### *Garantir le droit aux vacances*

Le droit aux vacances est souvent impossible du fait de la forte précarité des étudiant.e.s. Beaucoup sont salarié.e.s pendant l'été ce qui rend impossible ce droit fondamental. Cependant des mesures peuvent être mises en place pour favoriser l'accès

aux vacances pour les jeunes en mettant en place :

- **Des chèques vacances** pour permettre l'accès à des séjours à tarifs réduits pour les étudiant.e-s
- **Mettre en place des séjours de vacance étudiant publique** pour permettre aux étudiant.e-s de pouvoir le faire en prenant en compte les périodes de salariat étudiant en mettant en place des séjours courts. Si l'UCPA en lien avec le CROUS le met en place pour les étudiant.e-s boursiers nous devons revendiquer que cela soit élargi à tou-te-s les étudiant.e-s.

### *Garantir le droit au temps libre*

Nous devons nous battre pour que les universités reconnaissent dans les maquettes de formations et au sein des emplois du temps un droit aux loisirs. Par exemple, des demi-journées doivent être réservées pour que chacun puisse faire une activité extra universitaire. En les valorisant dans le parcours universitaire, par la mise en place de note prise en compte dans la moyenne générale cela permettrait de valoriser ces activités et ainsi marquer l'objectif d'émancipation intellectuelle universitaire.

### *Développer le sport universitaire*

Afin de permettre aux sports universitaires de remplir toutes ses missions nous demandons le développement de l'offre

# Droits aux transports pour toutes et tous



## I - Ce qui existe aujourd'hui :

L'offre de transports en commun n'est pas à la hauteur des besoins des étudiant-e-s, tant sur le plan des dessertes, des horaires que sur les tarifs. Le transport est un réel poste de dépenses pour le porte-monnaie d'un-e étudiant-e. En 2017 la moyenne nationale du tarif des transports était de 267,32€ . Des tarifs très élevés qui ne prennent pas en compte la précarité des étudiant-e-s.

La recomposition de la carte universitaire pousse de plus en plus d'étudiant-e-s à utiliser quotidiennement différents moyens de transports : tram, bus, TER pour se rendre sur leurs lieux d'études (ex : université d'Aix-Marseille ou encore Université De Lorraine). En 2017 seulement 6 villes avaient mis en place un tarif boursier-e-s dans les transports, 4 villes hors région parisienne avaient un tarif des transports dépassant 300 € / an (ex : Tours, Rennes, Lyon). Les transports posent de réels problèmes dans la réussite de nos études. Les conditions de fonctionnement des réseaux de transports mettent, dans certaines villes universitaires les étudiant-e-s en retard au cours voir aux partiels. Des tracés de ligne inadaptée (pas de ligne direct campus universitaire – centre la ville) diminuent le temps réservé aux révisions ou encore aux activités culturelles et sportives pourtant important pour l'équilibre psychologique des étudiant-e-s. En Ile de France 6 étudiant-e-s sur 10 habitent chez leur(s) parent(s) : 21 % des trajets entre le domicile et le lieu d'études durent plus d'une heure et 61 % plus d'une demi-heure . Le fait que la libre circulation des personnes dépende majoritairement des transports fait de cette thématique un enjeu démocratique fort. Le développement du réseau de transport dans nos villes universitaires permet de garantir nos droits fondamentaux et d'égalité de droits dans l'accès à nos formations.

Dans les territoires d'outre-mer la question des transports est encore plus problématique. A la Réunion, par exemple, les transports en communs sont en incapacité de répondre aux besoins des usager-ère-s. Avec des bus bondés et des horaires qui sont fluctuants et où il est très compliqué d'aller d'une ville à l'autre (Nord/Sud). 40% de la population sous le seuil de pauvreté , c'est 56% d'étudiant-e-s boursier-e-s dont 50% sont à l'échelon 6 et 7 représente 477 et 555 euros par mois. Les tarifs jeunes et étudiant-e-s qui dépendent de chaque ville restent trop élevés et inégalitaires car ils ne sont pas harmonisés sur l'île.

## II - Les revendications de l'UNEF :

Une meilleure adaptation du fonctionnement des réseaux de transports en commun doit être garantie sur l'ensemble du territoire. Pour cela l'UNEF propose de mettre en place une offre de transport public en adéquation avec les rythmes des étudiant-e-s.

L'UNEF revendique :

- **La gratuité des transports pour les étudiant.e.s (carte d'étudiant.e = un titre de transport)**
- **La création de ligne de transport pensées spécifiquement pour les étudiant.e.s (centre-ville – campus universitaire, accès rapide aux gare SNCF etc...)**

## III - Les étapes pour y parvenir :

### *Le développement des mesures rendant les transports plus accessibles aux étudiant-e-s*

L'accès au statut étudiant doit ouvrir **pour chaque jeune le droit à une carte de transport à tarif réduit**. En lien avec les collectivités locales nous devons nous battre pour généraliser les demi-tarifs étudiants dans toutes les villes universitaires mais également pour le gel des tarifs dans les transports pour ne pas accentuer la précarité étudiante d'une année sur l'autre

### *Une offre de transport public mieux adaptée aux rythmes de vie des étudiant-e-s.*

Pour que les difficultés liées aux transports n'empêchent plus les jeunes de faire et réussir leurs études, **il est nécessaire de développer les fréquences des différentes lignes de transports** (bus, tramway, métro) en prenant en compte les besoins et les rythmes des étudiant-e-s. Dans toutes les villes universitaires, l'UNEF doit solliciter les mairies pour évaluer quelles sont les zones dans lesquelles l'extension des horaires de passage et l'augmentation de la surface couverte doivent devenir une priorité.



# Droits des étudiant-e-s étranger-e-s hors Erasmus

## I - Ce qui existe aujourd'hui :

### *Venir étudier en France*

Venir étudier en France est un véritable parcours du combattant pour les étudiant-e-s étranger-ère-s. En effet, ils sont confronté-e-s à une triple précarité, administrative, pédagogique et financière. Selon le Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en 2014-2015, la France a accueilli 298 902 étudiant-e-s étranger-ère-s parmi lesquels 218 443 (73,1 %) sont inscrits à l'université. Les étudiant.e.s étranger.e.s représentent 12,1 % du total des étudiants et 41,4 % du total des doctorants.(1)

L'Agence Campus France est la porte d'entrée obligatoire pour tou-te-s étudiant-e-s étranger.e-s voulant entamer des études en France. L'accès au VISA se fait uniquement à travers la procédure CEF, l'Espace Campus France. Ces procédures permettent aux ambassades et consulats de sélectionner et répartir les étudiant-e-s étranger-e-s dans les différentes formations de l'Enseignement Supérieur. Ces CEF ont pour origine la politique d'immigration choisie du gouvernement. **Il s'agit d'une procédure mettant en place une véritable sélection financière et arbitraire.**

### *Les quatre principales barrières du système Campus France pour un-e étudiant-e : étranger-e*

#### *La constitution d'un projet éducatif et professionnel*

La période de constitution s'ouvre très tôt (en n-1 ex : novembre 2017 pour inscription 2018-19). Les étudiant.e.s étranger.e.s ont peu de temps pour faire évoluer leur projet professionnel à un âge où l'on se pose beaucoup de question sur notre avenir et ils sont souvent très seul-e-s face à cette situation. Le test de niveau de français est obligatoire à joindre au dossier, ces tests sont internationaux mais ils sont préparés de manières aléatoires d'un pays à l'autre **par ailleurs le prix pour passer le test est aussi variable.**

#### *Le dépôt d'un dossier de candidature*

Après avoir constitué un dossier en ligne sur Campus France, avoir saisi ses informations légales, fait les demandes pour l'inscription dans les filières et établissements de l'ESR, les étudiants étrangers ont jusqu'à fin Mars pour déposer un dossier de candidature papier dans une ambassade ou consulat. **Les étudiant.e.s doivent s'affranchir de frais de dossier obligatoire d'environ 125€ pour déposer leur candidature,** sans avoir de garanti d'acceptation du dossier par Campus France et l'université

ou d'obtention d'un visa étudiant. Après le dépôt du dossier en ambassade ou consulat, **les étudiant.e.s doivent attendre une réponse** qui peut prendre d'une semaine à plusieurs mois (de mars à juin), **en cas de réponse positive il sera proposé un entretien « pédagogique » à l'étudiant-e.**

#### *Le passage d'un entretien « pédagogique »*

En cas de réponse positive de campus France, l'étudiant est prié de se rendre à un entretien « pédagogique » auprès de l'ambassade ou le consulat, avant fin mars. Cet entretien n'a de « pédagogique » que le nom, en effet ils se déroulent sous l'égide non pas de professeurs mais de fonctionnaire administratif, moins à même d'évaluer pédagogiquement qu'un prof et souvent soumis à la politique du chiffre.

#### *La demande de Visa*

La demande de visa se fait par la constitution d'un nouveau dossier papier reprenant les précédentes pièces en ajoutant de nouvelle pièce obligatoire à présenter : justificatif de logement (alors que pas en France), un justificatif de ressource (décret du 6 septembre 2011 justifier **7380euros sur un compte** pour venir faire leur étude en France) des justificatifs très discriminante socialement.

#### *S'inscrire à l'université*

Une fois que l'étudiant-e a franchi les étapes sur Campus France, il devra faire face à de nombreux obstacle en France. Après la première année, les étudiant-e-s étranger-e-s devront recommencer leurs démarches pour renouveler leur titre de séjour en licence après la première année pour faire la demande d'un titre de séjour pluriannuel. Les étudiant.e.s en Master bénéficient depuis 2013 d'un TS Pluriannuel dès leur venue en France. **Il est important de noter qu'une université n'a pas le droit de conditionné l'inscription d'un étudiant-e dans une filière à la présentation de son titre de séjour.**

#### *Exercer une activité professionnelle*

La faiblesse du système d'aides sociales obligent les étudiant-e-s à exercer une activité salariée afin de financer leurs études. Cela est encore plus criant pour les étudiant-e-s étranger-e-s qui sont exclu-e-s du système d'aides sociales. Cependant leurs activités salariés est très règlementé pendant et après leurs études. A titre d'exemple, pour les étudiant-e-s étranger-e-s la durée légale hebdomadaire autorisé est de 21h par semaine soit 60% du d'un temps complet (2).

(1). L'essentiel des chiffres clés France, Campus France, [https://ressources.campusfrance.org/publi\\_institu/etude\\_prospect/chiffres\\_cles/fr/chiffres\\_cles\\_n10\\_essentiel.pdf](https://ressources.campusfrance.org/publi_institu/etude_prospect/chiffres_cles/fr/chiffres_cles_n10_essentiel.pdf), Janvier 2016

## *Bénéficiaire des aides sociales*

Parmi les critères d'accès aux bourses sur critères sociaux du CROUS, il y a celui de la nationalité française. Ainsi les étudiant·e·s étranger·e·s en sont exclus. Ils peuvent uniquement bénéficier de l'ASSAP, aide ponctuel gérée par le CROUS. Ils peuvent également bénéficier des aides aux logements et de la CMU (couverture maladie universelle) à condition d'être résident depuis au moins 3 ans en France et d'avoir des revenus mensuels inférieurs à 550 euros, autant dire que c'est très limité.

## **II - Les revendications de l'UNEF :**

A l'UNEF nous pensons que chaque étudiant.e.s doit pouvoir étudier tout au long de son parcours universitaire, sans craindre l'interruption de son cursus par une décision arbitraire. Les étranger.e.s doivent bénéficier des mêmes droits administratifs, pédagogiques et sociaux que les autres étudiant.e.s : droit au redoublement, droit au contrôle terminal, droit de pouvoir s'inscrire sans contrôle de la situation administrative. Les étudiant.e.s étranger.e.s doivent se voir faciliter l'accès à l'ensemble des services dont ils ont besoin (préfecture, CAF, CROUS etc..) et doivent bénéficier d'un soutien pédagogique pour appréhender leur nouveau cadre d'étude au sein de nos universités.

### *Tous les étudiant.e.s étranger.e.s doivent avoir accès à une protection sociale*

Le système d'aides sociales doit être ouvert aux étudiant·e·s étranger·e·s. L'ensemble des étudiant·e·s étranger·e·s **doivent être éligibles aux bourses sur critères sociaux**. Le critère de nationalité doit être supprimé pour les étudiant·e·s souhaitant avoir une aide annuelle du CROUS (ASAA) et l'accès à un logement CROUS doit être généralisé. **Les étudiant·e·s sans titre de séjour doivent avoir accès à une protection sociale** (assurance maladie, accidents du travail...).

### *Mettre fin aux justificatifs qui ne justifient pas le parcours pédagogique*

**Suppression du justificatif de ressource** : Abrogation du décret du 6 septembre 2011. Les étudiant.e.s étranger.e.s doivent présenter un justificatif prouvant qu'ils sont bien en possession de 7380euros sur un compte pour venir faire leur étude en France, soit 615 euros par mois d'année universitaire, somme colossale qui demande souvent de lourds sacrifices financiers à l'étudiant ou sa famille.

**Suppression du justificatif de logement** : Les attestations de logement en Cité-u, bail locatif ou attestation d'hébergement sur l'honneur est une contrainte administrative et financière de plus pour un.e étudiant.e qui n'est pas encore en France.

## **III - Les étapes pour y parvenir :**

### *Lutter contre la précarité administrative des étudiant·e·s étranger·e·s*

La demande de titre de séjour ou de renouvellement est de loin l'épreuve la plus complexe et stressante pour les étudiant.e.s étranger.e.s. Nous souhaitons la mise en place d'un titre de

séjour pluriannuel dès la première année qui garantisse aux étudiant·e·s étranger·e·s la continuité dans leur parcours universitaire. Nous demandons également la mise en place de guichet unique dans toutes les universités afin de faciliter les démarches administratives des étudiant·e·s étranger·e·s tout en leur permettant d'être aidé par des services de l'université. De même, des commissions de dérogation doivent être mise en place pour inscrire les étudiant·e·s étranger·s qui rencontrerait des problématiques pour trouver une inscription dans la formation de leur choix. De même, le rôle de Campus France doit être réorienté vers une véritable mission d'information et d'orientation des étudiant·e·s en fonction de leur vœux et non de sélection comme c'est le cas aujourd'hui. Ainsi, le dossier pédagogique de l'étudiant·e ne doit plus être étudié par Campus France mais par les universités, les candidatures doivent être gratuite et des préparations au test de Français doit être proposé afin de garantir une égalité quel que soit le pays d'origine.

### *Lutter contre la précarité sociale*

Pour améliorer les conditions de vie des étudiant·e·s étranger·e·s nous souhaitons que le critère de nationalité soit supprimé pour les demandes d'ASSA mais également généraliser l'accès à un logement CROUS. De même, les étudiant·e·s sans papiers doivent avoir accès à une protection sociale (assurance maladie, accidents du travail...)

Cette bataille passe aussi en permettant aux étudiant·e·s de se salarier sur le territoire sans limite horaire et en supprimant l'opposabilité à l'emploi.

### *Garantir un soutien pédagogique pour tou-te-s les étudiant·e·s*

Des dispositifs de soutien en français, de méthodologie doivent être mise en place par toutes les universités que chaque étudiant·e pourrait solliciter s'il le souhaite.

# Les droits des étudiant-e-s en situation de handicap



## I - Ce qui existe déjà :

Les étudiant-e-s en situation de handicap représentent 1 % de la population étudiante selon le Ministère de l'ESR en 2015, c'est environ 20 000 étudiant-e-s en situation de handicap qui étudient dans nos établissements du supérieur. Tout comme le reste des étudiant-e-s, le nombre d'inscrit-e-s augmente de manière conséquente et notamment depuis la loi de 2005 : au rythme de 15 à 20 % par an. La loi du 11 Février 2005, stipule que c'est aux établissements d'assurer les aménagements nécessaires afin de pouvoir accueillir l'ensemble des étudiant-e-s en situation de handicap. La « Charte Université/Handicap », de 2007 renforcé par un plan stratégique du 4 mai 2012 met en avant plusieurs choses :

- la consolidation des dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiant.e.s handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle ;
- le développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées ;
- l'accroissement de la cohérence et de la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap ;
- le développement de l'accessibilité des services offerts par les établissements.

Elle comporte également de nouveaux droits tels que : l'adaptation et l'ouverture des doctorats pour le public en situation de handicap. Enfin, la loi de Juillet 2013 a permis un renforcement de l'inclusion des étudiant-e-s handicapé-e-s. La dématérialisation des chaînes et le peu de personnel attiré à l'aide aux étudiant.e.s en situation de handicap rend difficile l'inscription à l'université (administrative et pédagogique) et la réussite à l'université. On remarque que le budget de l'Enseignement supérieur a un réel impact sur de la prise en charge du handicap, et le poste de dépense pour les étudiant.e.s en situation de handicap n'est pas perçu comme prioritaire pour les directions d'universités. Rien n'oblige les directions à doter la « Mission Handicap » d'un budget suffisant chaque année. Les conséquences sont à la fois humaines (moins de personnel-le-s pour l'accueil et la prise en charge) et matériels (ex : pas d'imprimante braille, pas d'ordinateurs etc..).

**La plateforme Parcoursup vient fragiliser l'accès des personnes en situation de handicap** : Plusieurs académies, notamment en Île-de-France, organisaient des commissions dans lesquelles étaient examinés les souhaits d'orientation

des élèves handicapées. Ils bénéficiaient ainsi d'un traitement personnalisé. **Désormais, il n'y a plus de distinction entre les lycéen.ne.s, les personnes en situation de handicap qui se retrouveront sans proposition de formation**, après leur bac, verront leur dossier ré-examiné par les rect.rice.eur.s mais encore faut-il que les étudiant.e.s se déclarent lors de leur demande d'inscription.

## II - Les revendications de l'UNEF :

### *Des budgets fléchés pour les prises en compte des étudiant.e.s en situation de handicap*

il est indispensable de doter les établissements d'un budget suffisant permettant la mise à jour des infrastructures et matériaux à disposition des étudiant.e.s.

### *Améliorer les conditions de vie*

**Nous demandons la création d'une bourse spécifique pour les étudiant-e-s en situation de handicap** prenant en compte leur situation particulière et anticipant les dépenses liées directement au handicap. Cette aide devra être cumulable avec le reste des aides sociales existantes afin de permettre aux étudiant-e-s de pouvoir vivre dignement durant leurs années supérieures. Les logements CROUS prochainement construits devront prendre en compte l'arrivée de plus en plus d'étudiant-e-s en situation de handicap et adapter leur offre avec des structures aménagées pour les besoins, notamment des étudiant-e-s en fauteuil roulant.

### *Faciliter l'insertion Professionnelle*

Enfin, il est primordial pour ces étudiant-e-s d'obtenir des débouchés professionnels concluant. Par conséquent les maquettes de Master sûrement retouchés dans les prochaines années devront faire en sorte de prendre en compte les spécificités de ces étudiant-e-s et proposer plus de parcours adaptés. Par ailleurs, le programme PHARES : « Par-delà le handicap, avancer et réussir ses études supérieures » mis en place depuis 2011 a pour vocation de soutenir les étudiant-e-s en situation de handicap et de leur permettre une véritable insertion professionnelle. Hors ce programme est encore trop peu connu des établissements.

(1) [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte\\_universite\\_handicap/11/6/charte\\_handicap\\_etudiants\\_22\\_11\\_234116.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_universite_handicap/11/6/charte_handicap_etudiants_22_11_234116.pdf)

## III- Les étapes pour y parvenir :

### *Rendre effective l'accessibilité*

Il est nécessaire de faire respecter la loi en garantissant l'accessibilité de chaque site en fauteuil roulant notamment. L'accompagnement apporté dans les établissements doit se faire sur l'ensemble des paramètres que comprend la vie étudiante : santé, accès à la restauration, accès au sport (installations, cours...) ainsi que l'activité principale des étudiant-e-s : les cours.

### *Accompagnement scolaire*

**L'application de la loi passe par la mise en place d'un véritable service d'accompagnement** dans chaque établissement d'enseignement supérieur notamment, avec une personne référente qui accompagne l'ensemble des étudiant-e-s en situation de handicap tout au long de leur parcours. De plus, le guide handicap ou le site "Handi-U" devront être envoyé via e-mail dès la réalisation de l'inscription afin de faciliter les démarches et l'entrée dans le monde du supérieur .Il est nécessaire également que **chaque établissement de l'ESR permette aux étudiant-e-s qui en font la demande de bénéficier d'un accompagnement physique et/ou matériel dans les cours** (TD, amphis). Les cours devront être accessibles via les plateformes numériques avec la publication d'enregistrements vocaux et des PowerPoint pour que les étudiant-e-s en situation de handicap puissent travailler leurs cours à leur rythme. Par ailleurs, nous nous opposerons à cette volonté de durcir les conditions d'accès à leurs droits comme par exemple le décret qui vise à instaurer des limites de date pour faire les demandes de tiers-temps.

# Défendre les droits des étudiant.e.s ultra-marain-e-s



## I- Ce qui existe aujourd'hui

En 2016, les effectifs de l'enseignement supérieur augmentent dans tous les types de formations (+1,9%) (sauf CPGE). Dans les DOM, l'université forme deux étudiant.e.s sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS. Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), organisent les formations des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) en outre-mer, 1 étudiant sur 10 est inscrit dans une ESPE. Cependant les établissements restent dure d'accès aux étudiant.e.s à cause de l'éloignement des sites universitaires lié à un réseau de transport largement insuffisant pour permettre de se déplacer.

74,8% des étudiant.e.s qui sont inscrit.e.s dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence. Le nombre d'étudiant.e en 2016 en cursus master et doctorat est faible : 23,2% en cursus master (contre 35,4% pour la métropole) et seulement 2,0% des étudiant.e.s en cursus doctorat (contre 3,6% en métropole).

### *Un coût de la vie et une précarité étudiante extrêmement forts*

Le coût de la vie est plus élevé dans les départements d'Outre-Mer qu'en métropole et ne cesse d'augmenter d'année en année. En mars 2015, le niveau général des prix à la consommation est entre 7% et 12,5% plus élevé que les prix de métropole. De plus, les étudiant-e-s sont beaucoup plus précaires, on trouve entre 55 et 66% d'étudiant-e-s boursier-ère-s dans les départements d'Outre-Mer dont 2/3 sont échelon 6 ou 7 soit les échelons les plus élevés. Cela crée une situation de précarité très forte pour les étudiant-e-s ce qui a un impact très fort sur leur réussite à l'université.

### *Une démocratisation vitale pour lutter contre le chômage*

Le chômage des jeunes dans les DROM est très élevé et frappe durement les moins de 25 ans entre 40% et 56,3% suivant les territoires d'outre-mer. Ce chômage extrêmement fort rend d'autant plus nécessaire une démocratisation de l'enseignement supérieur afin que l'ensemble des jeunes puissent accéder à un niveau de qualification le plus élevé possible et ainsi lutter contre le chômage. **Actuellement, un certain nombre**

**de filières n'existent pas du tout dans les DROM ou alors sont inaccessibles pour certain-e-s étudiant-e-s à cause des conditions de transports**, ce qui renforce l'abandon des études pour un certain nombre de jeunes ou tout simplement l'impossibilité de pouvoir suivre un cursus jusqu'au niveau le plus haut de qualification. **Au-delà des transports c'est aussi la question du logement qui est limité par la faiblesse des constructions alors même que ce dernier est nécessaire pour que chacun-e puisse accéder à l'émancipation et aux études de son choix en menant sa vie de manière autonome.**

## II- Les revendications de l'UNEF

### Amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s

La situation actuelle entraîne une précarité qui ne cesse d'augmenter pour les étudiant-e-s. C'est pourquoi l'UNEF demande des politiques publiques fortes afin de permettre à chaque étudiant-e des DROM de pouvoir étudier dans de bonnes conditions en lui permettant notamment de bénéficier de plus d'aides sociales et financières de la part du CROUS mais aussi avec des aides spécifiques dues à la précarité encore plus importante dans ces territoires d'outre-mer.

### Un accès au logement et aux transports pour garantir l'émancipation de chacun-e

Nous défendons la nécessité de garantir l'autonomie de chaque étudiant-e afin de pouvoir faire ses propres choix de vie sans devoir dépendre de sa famille ou de son patron mais en pouvant réellement choisir sa vie. Pour cela, il est nécessaire de permettre à chacun-e l'accès à un logement autonome et abordable. De plus, au vu de la situation et des distances entre certaines îles et les sites universitaires, nous souhaitons le développement d'une offre de transports gratuite correspondant aux besoins des étudiant-e-s afin de garantir à chacun-e quel que soit son lieu de vie de pouvoir accéder à l'université sans passer des heures chaque jour dans les transports et de pouvoir tout simplement sortir de chez lui comme bon lui semble sans être limitée par une desserte trop faible ou un prix trop élevé.

### Développer l'offre de formation pour garantir la démocratisation

Afin de permettre à chaque jeune de pouvoir faire les études de son choix, **nous demandons une hausse de l'offre de formation dans les universités** (ex : création de la filière de psychologie) mais aussi une augmentation du nombre de places en BTS et en IUT (le nombre de lycéen-ne-s professionnels et technologiques étant notamment plus élevé dans les DROM qu'en métropole). Nous demandons la reprise par le CROUS de la gestion du passeport mobilité pour que les étudiant.e.s soient mieux informé de leurs droits et que les démarches soient facilitées. Par ailleurs, nous demandons aussi à le rendre accessible aux étudiant-e-s de métropole qui vont étudier dans les DROM ce qui n'est pas le cas actuellement.

### III- Les étapes pour y parvenir

#### *Des mesures pour baisser le coût de la vie*

Le coût de la vie étant plus élevé dans les DROM que sur le reste du territoire, **l'UNEF demande la mise en place d'un certain nombre de mesures afin d'obtenir rapidement une amélioration des conditions de vie des étudiant-e-s**. Cela passe notamment par un complément de bourse du CROUS afin de tenir compte de la différence de coût de la vie entre les DROM et la métropole. Ce complément sera accessible à l'ensemble des étudiant-e-s des DROM. Les étudiant.e.s des Outre Mer reprennent les cours souvent plus tôt que les étudiant.e.s métropolitain.ne.s c'est pourquoi nous demandons donc la mise en place d'un onzième mois de bourse afin de couvrir l'ensemble de la période universitaire.

### *Développer l'accès aux services sociaux et au logement*

Afin que chaque étudiant-e puisse vivre et étudier dans de bonnes conditions, il est nécessaire de prendre un certain nombre de mesures. Cela passe notamment par **la création de postes auprès des CROUS** afin de garantir un accès aux services sociaux sur tout le territoire notamment par **le recrutement d'assistantes sociales** afin de garantir la présence d'une assistante sociale sur chacun des campus. Cela passe aussi par la défense de l'accès au logement avec **une politique importante de construction de logements** garantissant l'émancipation et l'accès aux études d'un certain nombre de jeunes. Enfin, il faut aussi **développer les services du CROUS de restauration** sur chacun des campus afin de garantir aux étudiant-e-s une alimentation saine, équilibrée et de qualité.

#### *Une offre de transports qui réponde aux problématiques des étudiant-e-s*

L'accès à certains campus est impossible du fait d'un manque criant de transports en commun abordables et adaptés permettant à chacun-e de pouvoir accéder à son site universitaire. C'est un profond handicap pour les étudiant-e-s qui doivent trouver d'autres solutions ou se résigner à ne pas pouvoir aller en cours. C'est pourquoi, l'UNEF demande le développement d'un réseau de transports en commun en cohérence avec la desserte des différents lieux d'études sur l'ensemble des îles comme les navettes qui sont totalement insuffisantes en Polynésie actuellement par exemple. **De plus, afin que ces transports soient réellement accessibles nous réclamons un tarif étudiant et même la gratuité de l'ensemble des transports en commun pour les étudiant-e-s.**

# Droit à une insertion professionnelle sécurisante et digne



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

La période d'insertion professionnelle, est le laps de temps qui sépare la fin des études et le premier emploi stable. A l'UNEF nous pensons que les jeunes doivent être protégé-e-s socialement durant cette période. L'insertion professionnelle des jeunes diplômé.e.s de l'enseignement supérieure est précaire car nous enchaînons très souvent des emplois en dessous de nos qualifications et mal rémunéré (CDD courts, saisonniers) afin de subvenir à nos besoins. Environ 17,08% des jeunes sorti-e-s depuis 1 à 4 ans de formation initiale sont touché-e-s par le chômage ; l'âge du premier emploi stable atteint aujourd'hui 28 ans . Seul le RSA jeunes actifs est accessible pour les moins de 25 ans mais difficile d'accès pour un.e jeune sortant de formation.

Les jeunes sont touché-e-s par les discriminations racistes, sexiste, homophobe, par l'âge ou selon l'état de santé qui persistent dans le monde de l'emploi . De nombreuses études montrent que cela passe par des offres d'emploi subordonnées à une condition d'âge, en fonction de la grossesse, discrimination sur la base du handicap, se traduisant par l'absence d'aménagement du poste. Les inégalités salariales sont fortes les femmes partent en moyenne à la retraite un an plus tard que les hommes, avec des droits à la retraite inférieurs de 42 % . En 2017, une étude a mesuré la perception et l'expérience des discriminations en Île-de-France, cette étude démontre que 46% des personnes ayant un parent né au Maghreb sont discriminées durant leur recherche d'emploi.

L'adéquation entre le niveau de qualifications et le statut du premier emploi doit permettre en premier lieu de passer du contrat précaire comme règle d'embauche au CDI comme norme d'emploi pour les jeunes. Faire du niveau de qualification l'élément déterminant de l'embauche à l'entrée du marché du travail doit permettre de protéger les jeunes contre le phénomène de déqualification. Le statut d'emploi doit être progressif selon le niveau d'étude: le SMIC ne peut donc pas être le salaire d'embauche d'un jeune diplômé. La reconnaissance des qualifications doit enfin permettre de désengorger le marché du travail et libérer des emplois pour les travailleurs sans qualifications qui sont aujourd'hui au chômage.

## II. Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF revendique :

*Protéger les jeunes durant la période d'insertion :*

- **La mise en place d'une aide à la recherche du premier emploi, d'un montant suffisant pour vivre, qui serait versée à tous les jeunes diplômés de moins de 25 ans en recherche**

d'emploi.

- **Que les jeunes diplômés aient les mêmes droits que les autres salariés.** Alors que beaucoup de jeunes diplômés ont cotisé à l'assurance chômage en tant qu'étudiants salariés, ils ne reçoivent aucune indemnisation. Nous proposons donc d'assouplir les conditions ouvrant droit à l'indemnité chômage pour les jeunes diplômés ayant été étudiants salariés.

- **L'ouverture du RSA aux jeunes de moins de 25 ans**

### *Garantir la reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives*

Nous porterons le principe d'une reconnaissance des qualifications dans les conventions collectives permettant de garantir à tous un emploi en lien avec les qualifications obtenues et une rémunération à la hauteur de celle-ci. La reconnaissance des qualifications collectives doit changer radicalement la norme d'emploi des jeunes.

- **Les qualifications doivent être reconnues dans les conventions collectives.** Cela doit mettre fin à la sous-rémunération des jeunes diplômés. Le salaire médian au premier emploi des jeunes diplômés de licence n'est que de 1 520 euros . Le salaire d'embauche ne doit plus être le SMIC. Cette reconnaissance des qualifications doit garantir un niveau de rémunération et des droits précis en termes de condition de travail.

- **Le CDI doit être la norme d'emploi** des jeunes diplômés. Le droit du travail doit être rigoureusement appliqué et les contrats atypiques (CDD, interim) ne doivent être utilisés que pour des remplacements ou des missions ponctuelles.

- **L'Etat doit montrer l'exemple en mettant fin à la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux.** Un plan de recrutement massif doit voir le jour dans la fonction publique afin d'offrir un débouché professionnel aux jeunes diplômés qui le souhaite.

### *Accompagnement individualisé*

Les jeunes non-qualifiés doivent bénéficier d'un accompagnement individualisé leur permettant le retour à la formation commune, ou l'accès à des dispositifs spécifiques comme l'apprentissage. Les jeunes diplômés doivent également bénéficier d'un suivi individualisé. Aujourd'hui lâchés sur le marché du travail, ils ne sont pas conseillés sur leur stratégie d'accès à un emploi stable. Les jeunes en situation d'échec universitaire doivent être accompagnés durant leur cursus pour éviter qu'ils décrochent et qu'ils sortent sans qualifications du système. **Un accompagnement individualisé par un enseignant doit être mis en place**

# Repères revendicatifs 2018

**dans toutes les formations.** De même un opérateur public d'insertion professionnelle doit être créé pour les jeunes diplômés pour pallier les carences du pôle emploi dont la structure ne permet pas de répondre aux besoins des jeunes.

## Lutter contre les discriminations

- **Mettre en place les CV anonymes** afin que l'accès à l'emploi se fasse sur ses qualifications théoriques, d'expérience et professionnel.
- **Assouplir les démarches et délais juridiques pour faire appliquer les articles 225-1 et 225-2 du Code pénal pour condamner toutes les discriminations à l'embauche** (3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende).
- **Rendre obligatoire la formation pour lutter contre les discriminations à l'embauche auprès des recruteurs.e.s**

### III - Les étapes pour y parvenir :

L'Université doit donner les outils nécessaires à tous les jeunes pour une insertion professionnelle de qualité. Pour cela il faut

agir sur le contenu même des formations en y intégrant :

- **Tous les diplômes doivent être qualifiants**, ils doivent donc permettre l'insertion professionnelle immédiate tout en garantissant la possibilité de poursuivre des études.
- **Des modules de préparations à l'insertion professionnelle** : rédaction de CV, préparation d'entretiens d'embauches, apprentissage de langues vivantes, cours de droit du travail.

---

(1). [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte\\_universite\\_handicap/11/6/charte\\_handicap\\_etudiants\\_22\\_11\\_234116.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/Charte_universite_handicap/11/6/charte_handicap_etudiants_22_11_234116.pdf)

(2). <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid100602/contrats-doctoraux-handicap-campagne-nationale-2017.html>

# Droit à un Service Public des CROUS universel



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

En tant que service public, les CROUS sont cruciaux pour la démocratisation de l'enseignement supérieur leurs missions sont fondamentales pour la réussite de tou-te-s que ce soit l'accès à la santé, à la culture, à la restauration, aux logements ou encore à des aides sociales. **Pour assurer au mieux leurs missions, ils doivent garantir l'accès des CROUS sur l'ensemble du territoire, mais également garantir que les services proposés, notamment le logement et la restauration, le soient à tarification sociale.** L'UNEF défend les CROUS comme service public universel pour différentes raisons. Tout d'abord ils n'ont pas vocation à faire de l'argent sur le dos des étudiant.e.s, les prix sont fixés pour répondre le plus possible aux besoins des étudiant.e-s en prenant en compte la précarité qu'ils connaissent. Si les tarifs sont amenés à augmenter ces dernières années cela est notamment dû aux manques de moyen dont ils sont dotés ce qui l'empêche d'améliorer ces services, d'innover sans augmenter les prix.

En effet, **depuis plusieurs années, le budget des CROUS est attaqué, alors même que le nombre d'étudiant.e.s ne cesse d'augmenter**, et que les services des CROUS sont davantage sollicités, notamment en matière d'aides sociales, l'état ne ré investit pas suffisamment. C'est une logique de rigueur budgétaire qui est imposée aux CROUS et qui les place dans un équilibre financier précaire voire d'austérité. En 2016 par exemple, le budget attribué au réseau des œuvres avait été amputé de 50 millions d'euros.

Malgré une embellie sur les budgets prévisionnels de 2017 où l'on observe que les CROUS ne sont plus obligés de ponctionner dans leurs fonds de roulement, ils ne sont toujours pas suffisamment financés à la hauteur de leurs besoins. Ces désengagements successifs de l'État ont pour conséquence de fragiliser le principe de tarification sociale des CROUS, puisque le manque à gagner pour le réseau des œuvres est directement compensé par des augmentations des tarifs des loyers et de la restauration. Plusieurs conséquences de sous financement

pèsent sur le dos des étudiant-e-s :

- Suppression de certains services : Actuellement la politique des CROUS, est plus à la suppression qu'à l'investissement. Sur de nombreux sites universitaires des restaurants universitaires sont supprimés et/ou remplacés par des cafeterias privées.

- Le marché privé profite également de cette situation pour prendre la place des Crous. Sur les universités n'ayant pas d'offre CROUS, la restauration privée s'implante, offrant des services privés à prix élevés, sans permettre l'accessibilité à tou-te.s.

- Le Crous est même obligé de louer un certain nombre de terrains et bâtiments pour essayer de pallier la massification mais cela l'empêche ainsi de construire des nouveaux restaurants universitaires, des résidences universitaires ou d'investir dans des initiatives innovantes.

## II. Les revendications de l'UNEF :

### *Le CROUS, opérateur unique de la vie étudiante*

En tant que service public dédié aux étudiant-e-s il est nécessaire d'aller plus loin dans les prérogatives données aux CROUS. **Ainsi, pour leur permettre d'assurer un rôle d'interface et d'opérateur unique, il est nécessaire de rassembler toutes les aides sociales à destination des étudiant-e-s dans le giron des CROUS.** Jusqu'à récemment, les aides sociales des étudiant-e-ss infirmier-e-s étaient attribué-e-s par les régions, c'est désormais les CROUS par exemple qui ont l'entièreté de la gestion ces bourses. Il faut faire de même pour les aides sociales à destination des étudiant-e-s en travail social, qui doivent être délivrées par le réseau des œuvres. Permettre un service public du CROUS comme gestionnaire unique pour toutes les aides sociales étudiantes permettra aussi d'avoir une meilleure information auprès de la population étudiante et augmenter le recours aux aides sociales. De plus, il faut mettre fin à une autre singularité, la mise en concurrence des CROUS, avec des entreprises privées pour la construction de logements ou de lieux de restauration étudiante commandés par l'État ou les collectivités territoriales.

## *Pour un réinvestissement dans le budget du réseau des œuvres*

Face au sous-financement des services publics de l'enseignement supérieur et à l'augmentation massive du nombre d'étudiant.e.s chaque année depuis plus de 4 ans, les Crous ont des difficultés à répondre aux demandes et besoins de la jeunesse. **Il est plus qu'urgent de réinvestir massivement le service public du crous afin qu'il remplisse ses missions.**

## *Pour une restauration équilibrée, accessible, et à tarif sociale*

**Les restaurants universitaires ne sont pas développés sur chaque lieu universitaire** faute de budget or c'est un besoin fondamental que chaque jeune puisse se restaurer au CROUS chaque jour. De plus, une **harmonisation des tarifs des cafeterias et des structures hors restaurants universitaires** (comme les food-trucks) doit être faite afin de garantir une cohérence des tarifs sur l'ensemble du territoire et de s'assurer que la tarification sociale soit bel et bien respectée. **Dans les RU, nous revendiquons la fin du « système à point » qui fixe le prix du repas en fonction du choix des denrées.** Ce système n'est pas réglementé nationalement et ainsi dérégule le tarif unique tout en créant de nouvelles inégalités entre étudiant.e.s.

## *L'accessibilité aux soins pour tou.te.s*

Le public étudiant est très marqué par les difficultés sanitaires, comme le prouve de nombreuses études faites au cours des dernières années. Ainsi, un tiers des étudiants déclarent avoir renoncé aux soins au cours des douze derniers mois. Le réseau des œuvres universitaires et scolaires, en tant que service public de la vie étudiante, doit s'emparer de ces problématiques et s'imposer comme acteur incontournable. Au-delà de ses revendications globales sur la santé des jeunes, **l'UNEF veut faire du CROUS un outil de prévention :**

La prévention joue un rôle primordial pour les étudiants pour endiguer les inégalités sanitaires et permettre l'acquisition de bonnes habitudes en matière de santé. Le crous doit pouvoir organiser sa mission de prévention et d'organisation de permanence santé par exemple en travaillant également avec les universités pour que des centres de santé soient efficaces et accessibles sur chaque site universitaire.

## *Pour favoriser l'accès à la culture pour tou.te.s*

Le crous est un des acteurs, dans le milieu étudiant qui doit impulser la culture sur les campus et favoriser son accès afin de permettre l'émancipation de chaque jeune. Le Cultur'action est un des outils visant la promotion des initiatives étudiantes, l'UNEF revendique ainsi : **l'augmentation de l'enveloppe budgétaire allouée au Cultur'action pour financer les projets étudiants**, et l'augmentation de la fréquence des commissions

pour faciliter les démarches des associations

## *Pour un logement à tarif social et accessible à tou.te.s*

Au-delà du manque cruel de logement étudiant public, les loyers ne sont pas toujours alignés nationalement et la rénovation de certains logements devient urgente. **L'UNEF revendique un parc de logement public dans chaque Ville de France, à la hauteur des besoins des étudiant.e.s ainsi que des logements aux normes d'hygiène et de sécurité et adaptés à la demande des étudiant.e.s donc des offres variées.**

## *Pour une gestion paritaire des CROUS*

A sa création la gestion des CROUS était paritaire. Cette parité à été mise à mal par plusieurs décrets successifs notamment celui de 1987 modifié par le décret du 29 novembre 2006, dont les dispositions désormais codifiées sont toujours en vigueur à ce jour, et fixent la composition actuelle du conseil d'administration du CNOUS et des CROUS. Ainsi le nombre d'élue.s étudiant.e.s à été réduit à 7 au sein des conseils d'administration. **En tant qu'usagers nous voulons revenir à une gestion paritaire des CROUS afin d'avoir plus de marges de manœuvres pour faire entendre nos revendications.**

## III - Les étapes pour y parvenir :

L'UNEF a des revendications intermédiaires pour que : étape par étape le crous devienne le service public universel en terme de restauration, logement, accès à la santé ; accès à la culture et aux aides sociales.

- Construire des logements étudiants dans les grosses villes universitaires, ou dans les villes ayant le plus de demandes. Favoriser l'accès à des points de restauration sur chaque site universitaire partout en France.

- Développer des centres de santé gérés par le CROUS afin de permettre l'accès à des professionnel.le.s de santé sur place ou encore à de l'information et de la prévention.

- Favoriser les évènements culturels via le CROUS, sur les universités afin de faire vivre la culture à tous les publics sur nos campus.

- Rétablir la parité de financement entre l'Etat et les étudiant.e.s : permettre au service public du CROUS de ne pas augmenter ses prix et même de les geler en ré injectant des moyens financiers dans les caisses du CNOUS et des CROUS.

- Augmenter la représentativité des étudiant.e.s au sein des CROUS afin de permettre d'accroître notre rapport de force dans les conseils

# Unifier le service public de l'ESR



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

Aujourd'hui, notre enseignement supérieur est fragmenté, sur les 2,6 millions d'étudiant-e-s, 1,6 millions étudient en université et les 1 millions restant-e-s se divisent entre BTS, CPGE, écoles publique et école privées. Nous observons depuis plusieurs années une augmentation du nombre d'inscription dans l'enseignement supérieur privé. En effet, depuis 1998, le rythme de croissance du nombre de jeune amené-e-s à s'inscrire dans l'enseignement supérieur public a toujours été inférieur à celle du nombre de jeune amené à s'inscrire dans l'enseignement supérieur privé. Plusieurs raisons expliquent cette augmentation : tout d'abord l'augmentation globale du nombre d'étudiant-e-s, et ensuite le développement de l'enseignement privé notamment dans certains domaines de formation non présents dans les universités (design, mode, etc.).

Au-delà du développement du privé, certaines formations n'existent également que dans des écoles publiques, augmentant donc à nouveau la fragmentation de notre enseignement supérieur. C'est le cas des écoles vétérinaires ou des écoles d'architectures par exemple. Ce système fragmenté a plusieurs impacts négatifs sur notre enseignement supérieur :

- Il se traduit par une inégalité de traitement : les étudiant-e-s en école publique ou CPGE, bénéficient d'un investissement de l'Etat bien plus important et d'un encadrement plus important qu'en licence.

- Il crée des inégalités sociales : les écoles (quelles soient publiques ou privées) sont sélectives et écartent ainsi une grande partie des jeunes issu-e-s des classes populaires, de plus la grande majorité ont des frais d'inscription largement plus élevés que les universités (sauf pour certaines écoles publiques comme les écoles d'architectures)

## II. Les revendications de l'UNEF :

Afin de lutter contre les inégalités sociales et l'enseignement à plusieurs vitesses dans lequel nous évoluons, l'UNEF défend une unification du service public de l'enseignement supérieur et lutte contre le développement de l'Enseignement Supérieur privé.

### *Unification du service public et université de tous les métiers*

**L'unification du service public de l'enseignement supérieur sur le modèle des universités et sous la tutelle du**

**ministère de l'enseignement supérieur est aujourd'hui un des enjeux fondamentaux de la démocratisation de l'ESR.** En effet, l'enjeu est de s'assurer que chaque jeune puisse avoir accès à la formation de son choix, à la même chance de réussir quelle que soit son origine sociale et son capital culturel.

### *Lutte contre l'ESR privé*

Cette lutte face au morcellement de l'enseignement supérieur, pour une démocratisation des études supérieures passe aussi par **la lutte contre le développement d'un enseignement supérieur privé.** En effet l'enseignement supérieur est un service public car, tout comme le service public de l'éducation, il sert à former toute la société de demain. **Il est nécessaire que l'Etat s'assure de la qualité de la formation des futurs travailleurs.se.s et ne délègue pas pour des raisons budgétaires son rôle d'enseignement à d'autre.** D'autant que l'ESR forme aussi toute une société et participe à l'émancipation de ceux qui y étudient.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Afin d'atteindre l'objectif de long terme de l'UNEF d'unification du service public de l'enseignement supérieur, il est nécessaire de passer par plusieurs étapes.

Pour cela nous demandons:

### *Rapprocher les différents établissements de l'Enseignement supérieur public*

- **La création des passerelles automatiques entre écoles et universités,** pour faciliter la réorientation ou la poursuite d'études.

- **L'unification de l'enseignement supérieur passera également par le développement de nouvelles réglementations nationales**

- **Un référentiel national commun d'acquis et de qualifications des diplômes d'un même domaine de formation,** de façon à estomper la concurrence entre établissements.

### *Une égalité des droits des étudiants en école et en université*

Nous devons nous battre pour garantir des droits aux étudiant-e-s non protégé-e-s par le cadre universitaire. Nous revendiquons donc :

## Repères revendicatifs 2018

- **La gratuité des concours**, pour permettre à tou-te-s les étudiant-te-s, quel que soit leur capital économique, de pouvoir y accéder.
- **Des frais d'inscriptions cadrés nationalement** similaires à ceux des universités
- **Une réglementation nationale des modalités de contrôle de connaissance.**
- **Un droit au redoublement.**
- **Une harmonisation des droits d'expression démocratique des étudiant-e-s avec ceux des universités** : la création d'une commission formation qui soit décisionnelle sur les questions de formation et dans laquelle les étudiant-e-s seraient à proportion égale des enseignant-e-s et la présence de représentant-e-s étudiant-e-s ayant un poids prépondérant

au sein du conseil d'administration.

### *Construire une université de tous les métiers*

Il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux champs de formation universitaire, luttant ainsi contre le privé. Nous revendiquons donc :

- **Le développement de filières universitaires** aujourd'hui trop rare tel que la mode, le design, les filières de journalisme, etc.
- **La mise en place d'une règle coercitive obligeant les écoles relevant de l'enseignement supérieur privé à rendre visible l'accréditation de leurs diplômes et à en expliquer le sens** (faire figurer la liste des accréditations qui existent avec leur définition par exemple)



# Financement du Service Public d'enseignement supérieur

## I. Ce qui existe aujourd'hui :

Le service public de l'enseignement supérieur fait aujourd'hui face à un grave sous-financement, CROUS comme universités en souffrent largement.

Ces dernières années, le budget de l'enseignement supérieur a été sanctuarisé (il n'a ainsi pas ou très peu augmenté) alors que dans le même temps le nombre de jeunes rejoignant l'enseignement supérieur n'a cessé d'augmenter. On constate une baisse de 10% du budget par étudiant.e en 10 ans. De plus, en addition de la croissance démographique, les universités ont dû faire face au vieillissement de leur personnel par le biais du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) dont les coûts n'ont que très rarement été prise en charge par l'Etat. Enfin, beaucoup d'universités ont été construites entre la fin des années 60-70 et nécessitent aujourd'hui d'être rénovée entraînant de nouveaux coûts importants. Toutes ces problématiques rendent la situation des universités particulièrement difficile. Sur les campus nos amphis et TD sont surchargés, les places manquent pour accueillir les nouveaux.elles étudiant.e.s, les locaux sont encore bien trop délabrés et le nombre de contrats précaires augmente tandis que les postes de titulaires baissent.

Les CROUS ont également été des victimes directes de la politique austéritaire des dernières années et ont, face au manque d'investissement ou aux coupures budgétaires, dû interrompre des constructions et des rénovations ou augmenter leurs tarifs que ce soit sur le logement ou la restauration. Ces difficultés interviennent alors que pour les CROUS aussi, la croissance démographique constitue un défi important, notamment celui de financé l'augmentation du nombre de boursier.e.s qui n'a pas été pris en compte par l'Etat. Dans le même temps, ceux-ci se sont vu confier de nouvelles missions (gestion de la cotisation vie étudiante, versement des bourses à date fixe..) sans l'investissement qui va avec pour assurer ces missions.

## II. Les revendications de l'UNEF :

**L'UNEF refuse la politique d'austérité dont est victime le service public de l'enseignement supérieur.**

En ce qui concerne les universités, **nous défendons une augmentation de leur financement récurrent** qui doit être à la hauteur de leurs besoins et ainsi permettre : l'accueil des nouveaux étudiant.e.s, la rénovation des bâtiments, le financement du GVT, la création de poste afin d'améliorer la pédagogie et la qualité de nos formations. Nous nous

opposons au financement par appel à projet tel qu'il existe aujourd'hui. En effet **le financement par projet ne doit pas remplacer le financement régulier des universités** comme c'est le cas aujourd'hui. Si cela peut être intéressant en termes de financement de la recherche d'avoir une part de projet, cela ne peut être la source principale de financement. De plus nous dénonçons le manque de transparence des jurys de sélection. Enfin **nous refusons toute tentative de faire supporter le poids du financement des universités sur les étudiant.e.s par le biais de frais d'inscription illégaux ou d'une augmentation des frais d'inscription.**

En ce qui concerne les CROUS **nous demandons un réinvestissement massif dans le réseau des œuvres** afin de permettre aux CROUS de réaliser leurs missions mais également de développer des activités actuelles et de nouveaux champs d'interventions. Ainsi nous défendons le fait que le CROUS soit l'opérateur unique de la vie étudiante ce qui nécessite un financement important.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Afin de sortir les universités de la crise budgétaire dans laquelle elles se trouvent et d'obtenir un financement pérenne des universités, nous revendiquons :

- **Une augmentation progressive du nombre de places**
- **Un investissement de 2 milliards d'euros par an pendant 10 ans**
- **La réorientation des crédits du PIA vers le budget récurrent des universités**
- **L'intégration d'étudiant.e.s et de personnels dans les jurys des appels à projet ( au sein de l'ANR et une refonte du Comité Général à l'Investissement)**

Afin de garantir la qualité des CROUS, nous défendons :

- **Une augmentation du budget des CROUS suffisante pour financer l'augmentation du nombre de boursier.ère.s suite à la croissance démographique.**
- **Une augmentation des budgets de fonctionnement et d'investissement**

# Renforcer la démocratie étudiante



## I. Ce qui existe aujourd'hui

Depuis plusieurs années la répression syndicale se fait de plus en plus forte sur nos universités, cela se caractérise par : la mise en section disciplinaire de nos camarades, le non financement de nos activités syndicales ou encore le harcèlement et le non-respect des lois par les administrations des universités.

La représentation étudiante dans les Conseils d'université  
Les étudiant-e-s sont représenté-e-s et ont le droit de vote dans l'ensemble des conseils régissant les universités. Les élu-e-s étudiant-e-s sont ainsi élu-e-s tous les deux ans dans :

Conseils d'UFR (Unité de Formation et de Recherche)  
Conseils Centraux d'universités : la loi garantit entre 3 et 5 sièges pour les étudiant-e-s dans le Conseil d'Administration de l'université (organe décisionnaire). Les élu-e-s étudiant-e-s des conseils centraux de l'université (notamment du CA et du CFVU) sont amené-e-s à participer à plusieurs commissions centrales dans la gestion quotidienne de l'université et de la vie étudiante : la section disciplinaire (3 élu-e-s étudiant-e-s sur 6 membres), la commission FSDIE accordant les subventions aux différents projets étudiants, la commission hygiène et sécurité des établissements. L'ensemble des élu-e-s étudiant.e.s des conseils centraux des EPCSCP, élisent tous les deux ans les représentant-e-s étudiant-e-s au CNESER, Conseil National de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le CNESER, composé de 60 membres dont 11 étudiant-e-s, donne un avis consultatif sur :

La répartition des dotations d'équipement et de fonctionnement et des emplois entre les différents établissements. Prend position sur l'accréditation des établissements publics d'enseignement supérieur à délivrer des diplômes nationaux. S'exprime sur la création des EPCSCP ou des écoles/instituts/UFR internes aux universités. Il exerce le pouvoir disciplinaire (en Commission Disciplinaire).

La participation étudiante dans la gestion des Crous  
Les CROUS (Conseil Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires), implantés dans chaque académie, constituent le service public de la vie étudiante. Ils gèrent le logement étudiant, les bourses sur critères sociaux, la restauration universitaire ainsi que les actions sociales et culturelles.

Les élu.e.s étudiant.e.s dans les Conseils d'Administration des CROUS siègent à ce titre dans plusieurs commissions : la Commission accordant des aides annuelles ou ponctuelles, la Commission Cultur'Action accordant des subventions aux différentes initiatives étudiantes culturelles ou sociales, la

Commission Logement, la Commission Restauration.

Les libertés et droits des étudiant-e-s, Article L811-1 Code de l'éducation « Les étudiant-e-s disposent, en tant qu'usager-e-s du service public, de la liberté d'information et d'expression à l'égard des problèmes économiques, sociaux et culturels. Ils exercent cette liberté à titre individuel et collectif. Ils bénéficient également de droits dans le cadre des règles édictées par le règlement intérieur de l'établissement. En cas d'infraction aux règles de l'établissement (fraude aux examens, plagiat, infraction à l'ordre public dans l'établissement...), l'étudiant-e doit être convoqué en section disciplinaire, dans laquelle siègent des élu-e-s étudiant-e-s, seule compétente pour prononcer une sanction à l'égard d'un-e étudiant-e-. Les étudiant.e.s ont la possibilité de faire appel du jugement prononcé par la section disciplinaire de leur établissement auprès de la section disciplinaire du CNESER.

## II. Les revendications de l'UNEF

En tant qu'usagers du service public et en tant que premiers concernés par les choix effectués par les établissements universitaires, les étudiant-e-s ont le droit de prendre part à la gestion, à la définition des objectifs et aux choix concernant les orientations stratégiques des établissements du service public d'enseignement supérieur. C'est pour cela que nous pensons que notre organisation doit être présente dans tous les conseils pour augmenter son rapport de force et être 1er interlocutrice dans toutes les instances.

**Augmenter le nombre de représentant-e-s des étudiant-e-s dans les conseils**, nous voulons la parité étudiant.e/ enseignant.e/ personnel.e dans tous les conseils (CROUS, CFVU, CA etc...) **renforcer le rôle du CNESER/ CNROUS en rendant leurs avis contraignants sur les grands dossiers pour l'enseignement supérieur** (répartition des formations sur le territoire, cadrage des coûts de la restauration et loyer en cité u, cadrage de l'accès à toutes les aides sociales, répartition des financements...) intégrer les étudiant.e.s dans les jurys d'examens afin qu'ils puissent faire part de leur avis concernant le parcours de chaque étudiant

## Donner des droits aux syndicats étudiants

Loi cadre de la reconnaissance et du droit à l'engagement syndical, pour avoir des droits respectés dans les facs (droits aux interventions dans amphithéâtre et TD, droit de poser des tables sans autorisations, faciliter les demandes de réservation de locaux, permettre le financement des activités syndicales etc...)

## Séparer la représentativité étudiante et syndicale :

Mise en place de deux scrutins distincts pour parler de la vie étudiante : un scrutin « vie étudiant.e » et un « scrutin droits étudiant.e.s ».

Donner des locaux aux associations et syndicats représentatifs  
Mettre fin au non-financement des projets « trop politique » nous sommes à l'université, un lieu de savoir, d'engagement.

## III. les étapes pour y parvenir

Afin de garantir une véritable représentation étudiante dans toutes les instances décisionnaires des universités et de garantir la prise en compte des intérêts des étudiant-e-s à tous

les échelons, il faut :

**instaurer un véritable statut de l'élève étudiant** ouvrant droit à la formation, à l'information et à des moyens appropriés pour mener leurs missions. Les documents des différents conseils doivent être remis aux élu.e.s une semaine à minima avant les conseils sous peine de ne pas les soumettre au vote.

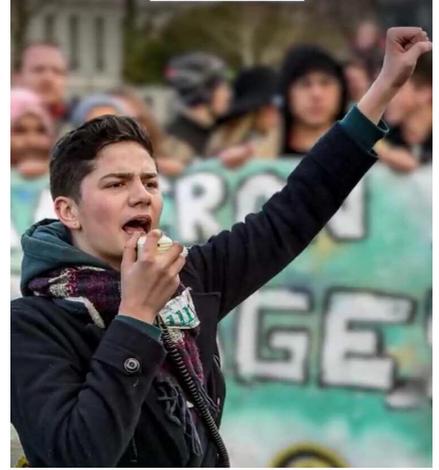
**Pouvoir demander la mise en place de référendum** : les votations citoyennes sur les sujets épineux et sur lesquels les administrations ont tendance à passer en coup de force, telles que les fusions, ou la mise en place de sélections à l'université.

**Permettre aux élu.e.s avoir accès via une plateforme interne à l'université à l'intégralité des étudiant.e.s via l'envoi de mail.**

**Permettre aux syndicats représentatifs d'être sur les événements de pré-rentrée**, d'accueil des étudiant.e.s, des portes ouvertes etc...

**Augmenter la mise à disposition des locaux à destination des syndicats et associations étudiantes.**

# Défendre le droit à l'engagement des jeunes en 2018



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

Depuis la loi Egalité et Citoyenneté de 27 Janvier 2017, une partie des universités françaises, peuvent reconnaître les différentes formes d'engagements entrepris par les étudiant-e-s. La reconnaissance et la valorisation d'engagements bénévoles, citoyens ou humanitaires dans des associations, par les Universités est une première avancée. Celle-ci est une bataille menée par l'UNEF qui réclamait ce droit depuis plusieurs années. La loi permet la mise en place de dispositif d'aménagement de l'année scolaire, des cours ou d'accompagnement pour que ces étudiant-e-s ne soient pas pénalisé-e-s dans leurs études. Il s'agit bien là de défendre une vision de l'Enseignement Supérieur où les jeunes s'engagent, s'impliquent dans la vie de leur établissement ou dans la vie citoyenne. Pourtant des universités ou établissements de l'enseignement supérieur font traîner l'application de modalités de reconnaissance et de validation de l'engagement étudiant, le cadrage de nos droits s'effectuant en détail fac par fac, des fortes inégalités persistent sur la reconnaissance de ces engagements.

## II. Les revendications de l'UNEF :

Le droit à l'engagement étudiant est défendu par l'UNEF car si en apparence tout le monde peut s'engager en étant étudiant.e, sans valorisation et reconnaissance seul une petite partie des jeunes peut s'engager durant ses études. Ainsi, l'UNEF a accompagné l'élaboration et l'application de la loi Egalité et Citoyenneté afin que quelle que soit la forme d'engagement choisit par un-e étudiant-e pour s'impliquer, se former ou s'épanouir, celle-ci soit valorisée dans le diplôme, que ses engagements soient reconnus et que des aménagements soient possibles. Pour cela il faut s'assurer de la bonne application de la loi Egalité Citoyenneté qui permet de reconnaître et valoriser toutes les formes d'engagement. Cette reconnaissance passe par la valorisation de l'engagement au sein du cursus mais aussi en garantissant les conditions de l'engagement dans son établissement. Néanmoins l'UNEF s'oppose à la valorisation de tout engagement « professionnel » qui reviendrait à valoriser le salariat étudiant qui est pourtant très rarement choisi par les étudiant.e et est la première cause d'échec à l'université.

- La facilitation de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), cette procédure est en effet aujourd'hui très longue et différente d'une université à un autre. Pourtant, elle est utile pour reconnaître les savoirs, savoirs-être et savoirs faire acquis lors d'un engagement long.

- La lutte contre la répression syndicale au travers d'une loi nous garantissant des droits sur nos campus. Si la loi Egalité Citoyenneté permet d'avoir des statuts dérogatoire pour que nous puissions agir dans des associations, les universités mettent en place de plus en plus de restriction afin d'empêcher les étudiant.e.s de militer. Interdiction d'intervention, pas de locaux à disposition des associations, restriction de la propagande durant les élections, autant d'élément qui montrent la répression syndicale qui existe et ainsi l'ampleur des droits à gagner pour garantir que les jeunes puissent s'engager.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Pour parvenir à cet objectif, l'application de la loi est primordial :

- **La valorisation de toutes formes d'engagement** : par des crédits ECTS accordés par des UE engagements étudiant. La valorisation de l'engagement doit se faire de manière non pénalisante pour les étudiant-e-s en ne prenant par exemple en compte que les notes supérieures à 10. La circulaire du 7 septembre 2017 sur le sujet précise que la valorisation doit se faire au sein du cursus de l'étudiant interdisant ainsi les DU engagement (ce qui est positif, les DU étant des diplôme souvent payant sortant du cadre des diplômes nationaux)

- **Permettre à chacun de s'engager sans être pénaliser dans ses études** : en appliquant des aménagements d'études pour les étudiant-e-s engagé-e-s, en respectant les droits syndicaux et associatifs et en facilitant les activités y affiant sur les établissements d'Enseignement Supérieur.

Pour cela il est nécessaire de mettre la pression aux présidences d'universités afin que ces modalités soient correctement appliquées dans chaque université. De même, au-delà des licences/master un des enjeux important sur la reconnaissance de l'engagement étudiant reste l'application de ces dispositions dans les IUT et BTS, la circulaire d'application ne concernant que les licences pour l'instant.

# Défendre la laïcité dans l'enseignement supérieur et la recherche



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

La loi concernant la séparation des Églises et de l'État est une loi adoptée le 9 décembre 1905 à l'initiative du député Aristide Briand. Celui-ci définit cette loi comme « une loi de liberté ». Cette loi est un acte fondateur qui permet de mettre fin à des affrontements violents entre deux conceptions qui s'opposent sur la place des Eglises dans la société française. Cette loi remplace le régime du concordat de 1801 instauré par Napoléon Bonaparte. L'Alsace Moselle n'étant pas française en 1905 elle est toujours sous le statut du concordat étant donné que des élus ont posé le maintien de ce statut comme condition sinéquanone à leur rattachement à la France en 1919. Ainsi dans cette région les évêques, les prêtres, les rabbins, et les pasteurs y sont toujours assimilés à des fonctionnaires et l'entretien des bâtiments est payé par l'Etat. L'enseignement religieux dans les écoles publiques est également préservé. Elle fut complétée en 1924 par l'autorisation des associations diocésaines, qui permet de régulariser la situation du culte catholique.

### *Les éléments portés par la loi de 1905*

**La laïcité repose sur trois principes et valeurs : la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, et l'égalité de tou-te-s devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.** Ainsi la laïcité garantit aux croyant-e-s et aux non-croyant-e-s le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

La laïcité suppose la séparation de l'Etat et des organisations religieuses. L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyen-ne-s. L'Etat quant à lui ne reconnaît et ne subventionne aucun culte et ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses. Cette séparation induit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non des usager-e-s. La République laïque assure ainsi l'égalité des citoyen-ne-s face à l'administration et au service

public, quelles que soient leurs convictions ou croyance.

**Enfin la laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve de respecter l'ordre public.**

Plus de cents dix ans après son application, les interprétations de cette loi n'en finissent pas de diverger et les velléités sont fortes. En 2018, cette loi est souvent instrumentalisée dans l'intérêt d'un gouvernement ou d'un parti politique, notamment pour ajouter de nouveaux interdits dans la pratique d'un culte et en particulier la religion musulmane. Dans la même veine, la question de la laïcité est régulièrement instrumentalisée pour aborder la question du voile. La question se pose régulièrement à l'université notamment suite à la loi de 2004 qui interdit le port de signes religieux ostentatoires dans les écoles, collèges et lycées car les jeunes y sont mineur-e-s. Dans le cadre universitaire, les étudiant.e.s n'ont pas d'interdiction de porter des signes religieux étant donné que ce sont des personnes majeures et donc en capacité de déterminer librement de leur choix de croire ou de ne pas croire

## II. Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF défend la stricte application de la loi 1905 et se bat contre la lecture prohibitive qui est faite par certain-e-s. **Ainsi, en tant qu'organisation progressiste, nous nous battons pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier de sa liberté de croire ou de non pas croire sans crainte d'avoir accès à un traitement différencié de la part de l'Etat et de ses agents. Au vu du contexte il est important pour l'UNEF de rappeler que la laïcité s'impose à l'Etat et non aux individus de la société civile, aux associations ou aux syndicats.** Ainsi si l'UNEF est une organisation laïque elle n'est pas athée. Ainsi, nous revendiquons un égal traitement des associations étudiantes sur les campus universitaires contrairement à ce qui peut être fait aujourd'hui.

## III - Les étapes pour y parvenir :

Le combat pour le respect de la laïcité à l'université est une bataille que nous menons car nous prônons une université ouvertes à tou.te.s. Les universités sont des lieux vecteurs d'émancipation et de mixité sociale pour les jeunes qui y entrent. Elles doivent permettre à chacun.e de pouvoir se façonner son identité dans la pleine possession de ses droits et dans le respect de ceux des autres. L'université nous apprend

## Repères revendicatifs 2018

à vivre dans une société multiculturelle, de tolérance et de solidarité.

C'est cette même vision de la laïcité que nous nous devons de porter au sein de la société et qui doit être véhiculée, notamment par le biais de l'éducation. Pour cela, il y a une nécessité d'y mettre les moyens.

L'UNEF revendique :

- **L'arrêt du financement des établissements confessionnels par l'Etat.** Le sujet du financement des cultes se pose puisque qu'aujourd'hui via l'enseignement privé, l'Etat salarie et finance des cultes dans le cadre d'une délégation de service public faite pour l'enseignement. Cela est aussi le cas pour les établissements publics en Alsace Lorraine où des cours de religion sont prodigués aux élèves.

- **La suppression du concordat de 1801.** Le Concordat de 1801 est un traité passé sous Napoléon Ier avec la papauté afin d'organiser les cultes notamment en permettant une salarisation des prêtres. Ce traité n'est plus en application sur le territoire français sauf exception

en Alsace Moselle (car condition au rattachement à la France après 1905), l'Etat finance toutes les religions et laisse les religions se mélanger à l'Etat (ex: un prêtre est président d'université de Strasbourg)

- **Une révision du calendrier et de ses jours fériés en France pour les baser non plus sur les célébrations chrétiennes mais plutôt sur des dates républicaines ou des journées de lutte progressistes** Le calendrier reconnu dans le monde est un calendrier chrétien (avec calendrier julien), notamment en France, cela crée des inégalités sur la question des jours fériés car beaucoup sont posés sur des journées de célébration chrétienne.

- **L'UNEF s'oppose à toute interdiction du port de signe religieux à l'université**

# Egalité Femmes - hommes



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont toujours d'actualité et s'expriment de façon violente dans l'ensemble de notre société patriarcale. Les femmes touchent en moyenne 20% de moins que les hommes en équivalent temps plein et occupent pour la grande majorité des emplois précaires. Elles sont également victimes de violences (chaque année 84 000 femmes sont victimes de viols et en 2017 225 000 femmes ont été victimes de violences conjugales) et sont exclues des cercles de décisions dans l'entreprise ou dans les institutions de la République (seules 38,8% des députés sont des femmes). Si la vague « Me too » que nous connaissons depuis octobre 2017, a permis une vraie prise de conscience sur les violences sexistes et sexuelles que peuvent connaître les femmes dans la société il est temps de venir aux actes et de prendre des mesures fortes pour lutter contre celles-ci.

L'université n'échappe pas à la règle et participe aussi à la reproduction genrée et sexiste: seuls 14 % des professeurs d'université sont des femmes, alors que 57% des étudiants sont des étudiantes en 2011.

Les filières universitaires, comme les choix de poursuite d'étude, sont genrées et ne sont pas uniquement le fruit du hasard. Certaines filières affichent un taux de féminisation particulièrement élevé, c'est le cas, par exemple, en sciences humaines et sociales avec 70,1 % de femmes dans le supérieur en 2014-2015, alors que d'autres sont fortement masculinisées, à l'image des sciences et STAPS avec seulement 37,1 % de femmes dans le supérieur en 2014-2015. Pourtant les femmes ne sont pas prédisposées à ne pas suivre des filières scientifiques. Ces résultats sont le fruit d'une orientation genrée, auquel il est urgent de mettre fin.

Tous ces chiffres montrent à quel point l'université est perméable à la société puisqu'elle en reproduit les schémas de domination et d'oppression de manière consciente ou inconsciente par les préjugés et les stéréotypes véhiculés par la société. Le sexisme est le fruit de la société patriarcale qui pose une logique de domination entre le sexe masculin et le sexe féminin générant ainsi un ensemble de construits sociaux produisant des inégalités. L'oppression sexiste vécue par les femmes et celles assignées peut se faire également de manière intersectionnelle comme pour les femmes racisées et LGBTI+ pour qui elles ne subissent pas juste une oppression sexiste mais aussi raciste ou LGBTI+.

Loin de permettre l'égalité, l'université est également un lieu qui les entretient. Les soirées et week-end d'intégration étudiant-e-s par exemple sont souvent le lieu de graves dérives sexistes. Affiches sexistes, les agressions sexuelles et les viols. Ces événements peuvent parfois être financés et soutenus par les universités par le biais des

FSDIE (Fond de Soutien et Développement des Initiatives Etudiantes).

## II. Les revendications de l'UNEF :

**L'UNEF souhaite que l'université soit un cadre d'émancipation pour tou.te.s, et permettre l'égalité entre les sexes.**

L'UNEF est une organisation féministe qui a vocation à combattre toutes les inégalités liées au patriarcat n'importe où elles se trouvent dans la société. L'université a un rôle majeur à jouer dans le combat pour l'égalité des sexes. Parce qu'elle contribue à la propagation de la connaissance et du savoir face à l'obscurantisme, l'université, tout comme l'école, doit être un outil d'émancipation et d'éducation ouvert à tou.te.s.

L'étude du genre est très peu développée en France, quelques universités proposent des parcours. Elle est pourtant un outil efficace pour déconstruire les préjugés sexistes chez les étudiant-e-s, et dans la société en règle générale par le développement de la recherche. Des unités d'enseignement sur l'étude des genres doivent être proposées dans l'ensemble des filières. **La mise en place de temps de formations réguliers doit pouvoir être inscrit comme étant une obligation à destination des enseignants-chercheur.se.s et personnels.** Ce travail de formations doit s'accompagner d'une instauration de chargé.e.s de missions égalité femmes-hommes permettant le développement de politiques universitaires de long terme sur le sujet.

Le syndicat n'est de son côté pas imperméable à la société, des agressions sexistes sont aussi possibles au sein de l'UNEF comme dans l'ensemble des organisations. Nous devons continuellement remettre en question les stéréotypes sexistes qui structurent les membres de notre organisation pour les faire disparaître, accentuer les formations de nos militant-e-s pour venir en aide aux victimes. Le syndicat doit être un cadre « safe » pour tou.te.s. Cette bataille doit se prolonger au-delà des murs de notre organisation, car lutter contre les violences sexuelles et sexistes, c'est changer en profondeur les fondements de notre société, dans le domaine de la justice, de l'éducation et dans le monde du travail. C'est par l'éducation dès le plus jeune âge jusque dans l'Enseignement supérieur que nous devons agir pour lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes. **C'est une bataille de chaque instant, où nous avons tou.te.s notre part de responsabilité à chaque niveau de la société.**

## III - Les étapes pour y parvenir :

### *Assurer l'égalité des choix d'orientation*

- **Promouvoir l'orientation dans toutes les filières en déconstruisant les schémas genrés** comme par exemple pour les filières scientifiques pour les femmes par des campagnes de sensibilisation.

- **Encourager les femmes à la poursuite d'étude, du doctorat à l'agrège.**

### *Mettre fin au sexisme ordinaire à l'université*

- **Des campagnes de prévention** : En lien avec les mutuelles étudiant-e-s, mettre en place des campagnes sur les violences sexistes et sexuelles sur les campus universitaires

- **Financement des associations** : Généralisation de mise en place de chartes contraignantes pour le financement des associations étudiantes intégrant les éléments sur le strict respect de l'égalité des sexes et l'interdiction de diffusion des idées sexistes.

- **Travail de formations auprès des acteur.rice.s universitaires** : La mise en place de formations devant pouvoir être inscrit comme étant une obligation dans la loi à destination des enseignants-chercheur.se.s et personnels

- **Instauration de chargés de missions égalité femmes-hommes dans l'ensemble des universités** : Pour la mise en place de ces dispositifs permettant des politiques universitaires de long terme sur le sujet

### *Développer les enseignements et la recherche sur le genre*

L'UNEF revendique l'intégration de modules sur la question **des droits des femmes dans l'ensemble des filières**, avec pour objectif de sensibiliser les étudiant-e-s sur leurs comportements ou réflexions sexiste liée à leurs formations. Le développement de la recherche sur l'étude du genre sur l'ensemble des universités.

### *Permettre à toutes les femmes d'avoir accès à l'université*

**Etant donné que les femmes doivent assurer une grande partie de l'éducation des enfants, certaines se retrouvent empêcher d'aller à l'université.** Pour faire face à cela, des crèches à dispositions des étudiant-e-s et des enseignant-e-s sur les campus

### *Faire de l'UNEF une organisation « safe »*

**Nous devons poursuivre la mise en place en interne d'outils et continuer une réflexion autour de la pertinence des outils en place.** La lutte contre le sexisme et les violences sexuelles en interne de notre organisation est une bataille quotidienne. Notre vigilance doit être absolue afin de en pas reculer dans notre combat.

# Lutter contre le racisme : dans l'université et dans le reste de la société



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

La société se voit traversée par des schémas d'oppressions racistes, dont découle un certain nombre de schémas de représentations et clichés racistes. Lutter contre le racisme suppose d'identifier correctement les ressorts et les conséquences de cette oppression dans la société.

**Nous appelons « racisation », le processus qui crée des « races » sociales à partir de caractéristiques physiques et/ou patronymiques :** il désigne l'ensemble des mécanismes qui conduisent à une expérience profondément différente que l'on a suivant qu'on soit perçu-e comme blanc-he ou comme racisé-e.

Nous ne définissons pas uniquement le racisme comme « une idéologie postulant que « des races sont supérieures à d'autres » mais comme un système de domination qui crée une norme. Cette norme est celles des personnes blanches, qui possèdent des privilèges issus de la domination des personnes racisé-e-s dans tous les domaines : économique, scolaire, politique, judiciaire, carcéral, immobilier, emploi, santé, médiatique...etc. Chacun et chacune, quelles que soient ses intentions est amené-e à reproduire inconsciemment ou non ce système de domination dans la vie quotidienne. Le racisme étant à bien distinguer de ce qu'est la xénophobie qui est une « hostilité à ce qui est étranger », plus précisément à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un individu considéré-e comme étranger-ère à son propre groupe.

En ce qui concerne l'université en particulier, au Royaume-Uni où les statistiques ethniques sont autorisées, une personne racisée a moins de chance d'obtenir un diplôme qu'une personne blanche, **une personne racisé-e sur 6 a déjà subi du racisme au sein de son université**, une sur 3 ne ferait pas confiance à son université pour s'occuper correctement de son problème en cas de plainte, une sur 3 considère que l'environnement universitaire ne leur permet pas d'affirmer leur

point de vue de personne racisé-e.

En France, l'OVE a publié en 2017 un rapport sur les discriminations perçues dans l'enseignement supérieur. Il fait état de 17% d'étudiant-e-s qui déclarent avoir été moins bien traité-e-s que leurs camarades au moins une fois, dont 7% sur la base de leur « couleur de peau ».

L'UNEF, en tant qu'organisation de jeunesse qui lutte pour le progrès social, se doit de combattre toutes les formes d'exploitation dans la société en général, à l'université, ou en son propre sein. C'est pourquoi l'UNEF fait de la lutte contre le racisme et ses déclinaisons dans tous les espaces des objectifs syndicaux.

## II. Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF souhaite que l'université soit un cadre d'émancipation pour tou.te.s indépendamment de la racisation à laquelle on pourrait être renvoyée pour permettre l'égalité. L'université a un rôle majeur à jouer dans le combat pour l'égalité entre les personnes racisées et celles ne l'étant pas. Parce qu'elle contribue à la propagation de la connaissance et du savoir face à l'obscurantisme. L'université, tout comme l'école, doit être un outil d'émancipation et d'éducation ouvert à tou.te.s. L'étude des races sociales est très peu développée en France, quelques universités proposent des parcours « d'african studies ».

Le syndicat n'est de son côté pas étanche à la société, des comportements racistes sont aussi possible au sein de l'UNEF comme dans l'ensemble des organisations. Nous devons continuellement remettre en question les stéréotypes racistes qui structurent les société et peut toucher notre organisation. Pour ce faire nous organisons régulièrement des formations. **Le syndicat doit être un cadre « safe » pour tou.te.s.** Cette bataille doit se prolonger au-delà des murs de notre organisation, car lutter contre les comportements racistes, c'est changer en profondeur les fondements de notre société, dans le domaine de la justice, de l'éducation et dans le monde du travail. **C'est par l'éducation dès le plus jeune âge jusque dans l'Enseignement supérieur que nous devons agir pour**

**lutter contre le racisme.** C'est une bataille de chaque instant, où nous avons tou-te-s notre part de responsabilité à chaque niveau de la société.

Au sein de la société, de nombreuses discriminations et violences racistes existent. L'UNEF soutient les revendications qui visent à y mettre fin que ce soit :

- **La fin des violences policières vis-à-vis des personnes racisées**
- **La fin des discriminations à l'embauche, pour l'accès à l'emploi ou à l'éducation**
- **La fin de l'exploitation économique et politique des personnes racisées**
- **La fin de l'hégémonie blanche dans la culture**

## III - Les étapes pour y parvenir :

En ce qui concerne les universités, l'UNEF revendique :

- L'étude des « african studies »** : la déconstruction de la norme blanche dans l'enseignement supérieur par l'étude des races sociales dans tous les cursus, étude approfondie de la question coloniale et de l'esclavage, dans les formations de métier (coiffure, maquillage, photographie etc.
- Formation des personnel-le-s, enseignant-e-s et étudiant-e-s aux questions de racisme de manière générale**
- Réforme des commissions disciplinaires** en mettant en place un cadrage national afin de permettre aux universités de prendre des sanctions en cas de discriminations
- Mise en place de chartes de lutte contre le racisme dans les universités**
- Mise en place de données statistiques ethniques** auprès de l'ensemble de la population afin de pouvoir s'appuyer sur des chiffres permettant de visibiliser les discriminations et les oppressions qui existent dans la société



# Lutte contre les discriminations liées à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle

## I. Ce qui existe aujourd'hui :

Notre société se voit traversée par des discriminations liées au genre et aux orientations sexuelles de chacun·e. Celle-ci pose une norme dominante hétéronormée et cisgenre faisant de celle-ci la matrice des rapports inter-individuels. Hors cette norme culturelle vient à invisibiliser l'ensemble des personnes ne se reconnaissant dans celle-ci.

La norme cisgenre fait correspondre le genre ressenti d'une personne au sexe à la naissance.

L'hétéro-normativité est une croyance consistant à penser que les personnes appartiendraient à des genres opposés qui se verraient être complémentaires mais aussi naturels comme les femmes et les hommes. Cela induit une orientation sexuelle dominante voire une norme unique. Hors pour les personnes LGBTI+ que ce soit celles étant lesbiennes, gays, bisexuels, transgenre, intersexuels et plus. Les questions de genre et d'orientation sexuelles ne se posent pas comme ça.

Ces dernières années, nous avons constaté une recrudescence des actes lgbtopbes dans la société avec une poussée réactionnaire très forte au travers de mouvements tels que le printemps français à la suite de l'adoption du mariage pour tous en 2013. Ainsi, la bataille contre les discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle est plus que jamais d'actualité. Aux quatre coins du monde ont lieu des agressions, meurtres à l'encontre des personnes LGBT ou encore un certain nombre d'Etat adoptant des législations profondément lgbtophobes.

Les discriminations subies par les personnes LGBTI+ se traduisent de plusieurs manières au quotidien : agressions, insultes, discrimination sur le lieu de travail... En effet, les discriminations subies traversent toutes les sphères de la société. Selon une enquête menée par le défenseur des droits en 2015 entre 1 et 2 millions de personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenre (LGBTI+) cacheraient leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre au travail en France. De plus selon une étude de l'INSEE, les hommes homosexuels gagneraient en moyenne 6,3 % de moins que les hommes hétérosexuels dans le secteur privé et 5,6 % de moins dans le secteur public. Des écarts de salaires qui s'accroissent lorsque

l'employeur perçoit l'homosexualité du salarié avec certitude. La discrimination prend une tournure particulière chez les jeunes, pour qui ce temps de la vie est une période où ils-elles sont amené·e·s à se construire. Mais ce que nous pouvons voir ce sont des problématiques de santé qui ne sont pas pris en compte dans l'accompagnement et la prévention à leur destination mais également du mal-être, dépressions, suicides autant de symptômes liés à des situations familiales complexes lorsque les jeunes LGBTI+ sont amenés à assumer leur orientation sexuelle ou genre auprès de leur famille (rupture familiale, expulsion du domicile familial)

L'enseignement supérieur n'est pas épargné par la reproduction de schémas et comportements lgbtophobes comme la société. En effet, aujourd'hui l'enseignement supérieur souffre de plusieurs maux sur la question notamment le manque de dispositifs permettant l'accompagnement des étudiant·e·s LGBTI+ dans leur orientation sexuelle et genre que sur un plan administratif, sanitaire mais également par le manque de formation et sensibilisation face aux discriminations vécues par les personnes concernées.

## II. Les revendications de l'UNEF :

L'UNEF porte la vision d'une université qui soit le cadre le plus « safe » possible pour l'ensemble des étudiant·e·s et qu'elle soit le lieu d'émancipation pour tou·te·s indépendamment du genre ou de l'orientation sexuelle qu'aurait une personne.

L'UNEF est une organisation qui combat les discriminations LGBTI+ dans la société. L'université doit prendre toute sa place dans le combat pour l'égalité entre les personnes peu importe l'orientation sexuelle ou le genre. Parce qu'elle contribue à la propagation de la connaissance et du savoir, l'université doit être un lieu de forte déconstruction pour tout le monde. Le travail de sensibilisation aux discriminations LGBTI+ est très peu effectué actuellement dans l'ESR et quasiment pas d'accompagnement qu'il soit psychologique ou sanitaire est

## Repères revendicatifs

prodigué.

Le syndicat n'est de son côté pas étanche à la société, des comportements lgtophobes le traversent comme partout en son sein. D'où la nécessité d'un travail perpétuel de déconstruction des comportements hétéronormés qui structurent bon nombre de camarades. Cela appelle à un grand de travail de formations en interne pour tendre vers un cadre « safe » pour tou·te·e.

Cette bataille doit avoir écho au-delà des murs de notre organisation, car lutter contre les comportements lgtophobes, c'est changer en profondeur les fondements de notre société, dans le domaine de la justice, de l'éducation et dans le monde du travail. C'est par l'éducation dès le plus jeune âge jusque dans l'Enseignement supérieur que nous devons agir pour lutter contre les discriminations de genre et d'orientation sexuelle. C'est une bataille de chaque instant, où nous avons tou·te·s notre part de responsabilité à chaque niveau de la société.

L'UNEF soutient les revendications que sont :

- **Fin des violences envers les personnes LGBT**
- **Fin des discriminations dans l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, sur le lieu de travail**
- **Un égal accès aux droits entre les personnes LGBT et non LGBT**
- **Fin de l'hégémonie de la culture de la norme hétéronormée et cisgenre**

## III - Les étapes pour y parvenir :

En ce qui concerne les universités, l'UNEF revendique :

- **La mise de plusieurs mesures permettant la non hétéronormisation et cisgenréfication des universités comme la possibilité d'utiliser son prénom d'usage**
- **Formation des personnel·le·s, enseignant·e·s et étudiant·e·s aux questions de LGBT de manière générale**
- **Mise en place de chartes de lutte contre les discriminations liées au genre et aux orientations sexuelles dans les universités**
- **Mise en place de cellules de veilles accompagné par les professionnels de santé comme les psychologues**
- **Mise en place de campagnes de prévention en destination des questions sanitaires des personnes LGBT**

# Droit à la paix



## I. Ce qui existe aujourd'hui :

La création de la SDN (Société des Nations), puis de l'ONU expriment la volonté d'instaurer un droit dans les relations internationales et de réglementer l'usage de la force. La paix a été peu à peu érigée en valeur universelle. La déclaration des droits de l'homme de 1948 contient dans son article III : « tout individu a le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». La charte des Nations Unies formule ce droit à la paix sous la forme « Les Etats membres conviennent de régler les controverses par les moyens pacifiques et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'usage de la force contre d'autres Etats ».

Tout Etat membre de l'ONU est tenu de respecter cette charte, les conventions et les résolutions adoptées par l'ONU. Les seules exceptions sont l'usage de la force décidé par le Conseil de Sécurité de l'ONU pour rétablir ou maintenir la paix et « la légitime défense ». Une cour pénale internationale, Tribunal de la Haye, permet de condamner les crimes de guerre et la Cour Européenne des Droits de l'Homme condamne les atteintes et violations aux droits de l'Homme.

La prise en compte plus spécifique de la jeunesse et du droit à l'éducation est plus récente. Le 20 novembre 1959 l'ONU vote à l'unanimité la Déclaration des Droits de l'enfant. La création de l'UNESCO en 1945 et de l'UNICEF en 1946, témoigne eux aussi de la volonté de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité par l'éducation et la protection juridique et sociale de la jeunesse.

Cette prise en compte internationale ne permet cependant pas toujours de respecter le droit à la paix et à la sécurité de la jeunesse. Les conflits armés concentrent aussi plus de fonds publics et en détournent de l'éducation. La priorité de la majeure partie des États privilégie l'armement à l'éducation.

À l'heure actuelle, la France est engagée dans deux conflits majeurs au Mali et aussi contre Daech en Syrie et en Irak. Dans la nuit du 13 au 14 Avril 2018, le Président Français Emmanuel Macron, en coopération avec la première ministre Britannique Theresa May et le président américain Donald Trump ont organisé des frappes unilatérales de la Syrie. Bien que ciblée sur ce qui doit être des usines d'armes chimiques, cette intervention de 3 pays membres n'avait pas eu l'aval de l'ONU. Cette politique interventionniste unilatérale est non seulement dangereuse en pouvant créer une escalade de la violence mais

aussi contraire aux principes de l'ONU.

Le contexte international montre le besoin de questionner le rôle des organisations internationales, en commençant par l'ONU dans sa capacité de régulation des conflits internationaux mais aussi l'ensemble des organisations comme celles de la Haye. On peut observer des politiques à géométrie variables, dans le cas de celle de la Haye, elle s'est vue depuis sa création juger et condamner uniquement des dirigeants de pays du sud hors ce ne sont pas les seuls Etats où une intervention de la Cour pénale internationale serait nécessaire. La conséquence de cela est un boycott quasi général de celle-ci par les Etats africains.

## II. Les revendications de l'UNEF :

Le droit à la paix et à la sécurité de la jeunesse, de tout être humain et des populations doit constituer une obligation fondamentale des Etats et des institutions internationales.

Ce Droit ne se limite pas à la paix mais, il nécessite une réelle et libre coopération de tous pour défendre un intérêt commun à l'humanité. Le droit à la paix et à la sécurité est un des fondements de l'internationalisme de l'UNEF. Prôner la solidarité, la justice économique et le progrès social suppose de s'opposer au nationalisme.

La diplomatie et le dialogue doivent toujours être prépondérants pour construire la paix et l'usage à la force doit se faire en ultime recours. Cela suppose que les principes des Nations Unies soient respectés par tous, que les interventions armées soient décidées de façon multilatérale par le Conseil de Sécurité de l'ONU face à une attaque armée ou des crimes de guerre.

Par ailleurs, le Droit à la paix est indissociable de l'éducation. L'éducation permet de lutter contre les inégalités économiques et sociales dans un pays et entre les pays. Son accès, lorsque trop limité, augmente les conflits et renforce les inégalités mais également les préjugés et les intolérances ce qui conduit à la guerre. L'éducation doit permettre l'émancipation intellectuelle, de lutter contre tout l'obscurantisme et de se forger un esprit critique. Il faut donc améliorer les systèmes éducatifs des pays pour que ceux-ci soient en capacité d'accueillir les jeunes de plus en plus nombreux et ce, à tous les niveaux de l'éducation

et de l'enseignement supérieur.

Lors de conflits armés, les jeunes sont très souvent les premières victimes sur les lignes de front. La communauté internationale doit engager la responsabilité des partis incriminés qui attaquent les jeunes volontairement ou non dans leurs conflits afin de faire respecter le droit international. La paix par l'éducation ne peut être construite que si l'éducation est accessible à tou.te.s. Aussi, les populations vulnérables, les réfugié.e.s,... déplacées par les conflits armés doivent être accompagnés et avoir accès à l'éducation sur le long terme y compris quand la paix sera revenue.

### III - Les étapes pour y parvenir :

L'UNEF revendique :

- Le développement de politiques de coopération entre les populations
- Une transformation profonde de l'ONU et de l'ensemble des institutions internationales par une révision de leur mode de gouvernance notamment avec un élargissement des membres permanent du conseil de sécurité de l'ONU prenant des nouveaux équilibres mondiaux. Afin de renforcer la légitimité de l'Assemblée générale les recommandations des syndicats et des organisations de jeunesse, relais des préoccupations de notre génération, doivent être intégrées

aux délibérations.

- Réorientation des budgets militaires en partie vers l'éducation pour y garantir un accès de tou.te.s.

L'aide humanitaire d'urgence ne doit plus être privilégié à l'aide au développement à long terme. L'éducation doit être intégrée à l'aide humanitaire et occuper une place centrale dans les stratégies de prévention et de consolidation de la paix.

- Mettre fin à la culture de l'impunité en donnant plus de pouvoir à la Cour pénale internationale
- Relance du désarmement nucléaire au niveau mondial
- Respect de l'application des droits de l'Homme par les organisations internationales

# Mener des batailles au sein de l'espace européen d'enseignement supérieur



## I - Ce qui existe aujourd'hui

L'espace de l'enseignement supérieur européen a connu de profondes évolutions et transformations ces dernières années. Cet espace a été structuré autour du **processus dit de « Bologne »**, ce processus né de la volonté de quatre Etats à l'origine que sont l'Italie, l'Allemagne, le Royaume-Uni et la France qui en 1998 signent la déclaration de la Sorbonne. Cette déclaration sera complétée un an après avec celle de Bologne se donnant plusieurs objectifs :

faciliter la mobilité étudiante au sein de l'Espace européen de l'enseignement supérieur

Renforcer le rayonnement international de l'enseignement supérieur européen

Construire une Europe de la connaissance permettant d'améliorer l'employabilité des étudiant-e-s

La particularité de ce processus est le fait qu'il échappe à tout contrôle démocratique et ne résulte que de la volonté des dirigeants. De nombreuses réformes sont issues des objectifs de ce processus comme la réforme des cycles universitaires LMD (Licence-Master-Doctorat) ou encore les crédits ECTS. Ce que nous pouvons analyser, c'est que ces dernières années ont été marquées par de nombreuses réformes délaissant la question de démocratisation de l'enseignement au profit d'une vision méritocratique.

Les réflexions actuelles sur la mise en place d'universités européennes le montrent bien dans l'évolution de l'espace européen vers toujours plus de concurrence des universités et logique de regroupements universitaires au plan européen créant un enseignement à plusieurs vitesses. Ce qui ne permet pas la réussite de tout.es.

Dans ce contexte de restrictions budgétaires et régression des droits étudiants, l'UNEF fait choix depuis maintenant quelques années de mener par le biais de sa participation à l'ESU, de mener des batailles syndicales. Au sein de cette organisation qui est la principale organisation européenne étudiante nous faisons partis du groupe des topics, groupe syndical de l'ESU avec lequel nous partageons une vision commune de ce que doit être l'espace européen de l'enseignement

supérieur.

## II- Les revendications de l'UNEF

L'UNEF revendique :

**Harmonisation vers le haut des droits étudiants en intégrant les étudiant-e-s notamment par les élections étudiantes**

**Mise en place d'un service public de l'enseignement supérieur et ainsi la gratuité de l'enseignement supérieur**

**Mise en place d'un cadrage européen des formations universitaires pour éviter concurrence entre les universités et une offre de formation qui soit harmonisée et des frais d'inscriptions**

**Mise en place d'un statut social européen de la jeunesse permettant une mise en protection sociale**

## III. Les étapes pour y parvenir

L'UNEF revendique :

**Une représentation étudiante au sein des instances européennes et dans les négociations sur le processus de Bologne**

**Mise en place d'une carte étudiante européenne permettant l'accès aux services étudiants pour les étudiant.e.s en mobilité**

**Augmentation du budget lié à l'éducation au sein de l'Union européenne et celui du dispositif Erasmus**

**Retrait des dépenses d'éducation dans le calcul des 3% de déficit de la France**

**Lutter contre les augmentations des frais d'inscriptions dans l'ensemble des pays européens**

# Se mobiliser pour le combat écologiste

## Ce qui existe aujourd'hui :

Depuis sa création, l'UNEF évolue et apprend de générations en générations à se saisir de nouvelles questions de société, toujours dans le but de lutter pour offrir un monde plus juste aux jeunes d'aujourd'hui et de demain. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous pensons que les questions d'ordre écologique doivent très clairement entrer dans le débat, car indissociables des inégalités sociales contre lesquelles nous nous battons. La question environnementale est une préoccupation sociale majeure. Il est question ici de relever un défi crucial et déterminant pour les conditions de vie des générations futures.

L'évolution de notre modèle économique et social doit se faire en faveur d'un modèle de développement écologique qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Notre génération est la première à être touchée par les conséquences des phénomènes environnementaux. Cette transition écologique ne peut reposer uniquement de la responsabilité des individus mais bien une responsabilité collective passant par des politiques publiques. Des politiques volontaristes doivent permettre de faire adopter à toutes et tous de véritables comportements écologistes.

Dans un contexte climatique qui se veut de plus en plus alarmant, nous sommes forcés de constater que les politiques menées par les principaux acteurs du dérèglement climatique sont plus qu'insuffisantes. En 2015, l'Accord de Paris posait comme objectif de maintenir le réchauffement climatique « bien en deçà » des 2°C et au plus près des 1,5°C. Deux ans plus tard, le compte n'y est pas : les États continuent de tergiverser et les États-Unis ont fait le choix d'en sortir. Mis bout à bout, les engagements étatiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre nous inscrivent dans la trajectoire d'un réchauffement supérieur à 3°C.

Les conséquences d'un tel réchauffement climatique sont bien connues : fonte des glaciers, élévation du niveau de la mer, inondations, baisse de la ressource en eau potable et alimentaire, augmentation de la pollution de l'air...

**A court terme, les premières victimes de cette situation ne seront nul autre que les populations les moins armées économiquement et matériellement : avec près de 22 millions de réfugiés climatiques en 2013, ce sont des populations entières qui se voient contraintes de quitter leur foyer car victimes du**



**dérèglement climatique.** A plus long terme, ce sont des générations entières qui verront leur avenir sacrifié. En effet, comment promettre à des jeunes une vie paisible en leur laissant comme héritage une planète de plus en plus invivable ?

## II. Les revendications de l'UNEF :

Les « Grenelle de l'Environnement » fixent des objectifs en matière de réponse à la question environnementale. Si certains objectifs sont louables ils n'assurent pas les moyens pour y parvenir. Dans les universités, la mise en place d'un plan vert est obligatoire. L'élaboration de ce plan permet d'organiser et de définir l'engagement des universités en faveur d'une transition écologique. La mise en place des plans verts ne sont pas coordonnées au niveau national, ce qui ne permet pas de fixer des objectifs précis en matière de transition écologique. En tant que syndicat étudiant, l'UNEF ne prétend pas pouvoir répondre à cette crise environnementale qui suppose des réponses de la société entière. Cependant, en tant qu'organisation de jeunesse et parce que son rôle est de défendre l'ensemble des étudiant.e.s, l'UNEF se doit d'agir en faveur du changement écologique

L'UNEF revendique :

- **Garantir le droit à une alimentation issue d'une agriculture écologique dans les restaurants universitaires**
- **Respect des objectifs de l'accord de Paris** notamment sur le maintien du réchauffement au-dessous de 2°C
- **Financement d'une recherche publique sur les énergies renouvelables**

## III - Les étapes pour y parvenir :

L'UNEF revendique :

- **Mise en place de modules sur la transition écologique dans l'ensemble des formations universitaires**
- **Un plan national de rénovation thermique des bâtiments universitaires et cités universitaires aux normes HQE.** Cela doit permettre de lutter contre le gaspillage énergétique de plus en plus coûteux et limitera le rejet de dioxyde de carbone.
- **La mise en place de « Plan verts » ambitieux et veillez à leur strict application**
- **Garantir l'accès aux transports en commun pour les étudiant.e.s** pour permettre d'encourager l'utilisation des transports collectif au détriment de la voiture.
- **Généralisation du tri sélectif sur tous les sites universitaires**